

Par Christophe Charle,
professeur à l'Université
Paris I et à l'Institut
universitaire de France
(chaire d'histoire comparée
des sociétés d'Europe
occidentale)

Quels « combats pour l'histoire » aujourd'hui ?

Propos recueillis par Michel Pinault, par échanges de courriels, au cours du mois de décembre 2007



Vient de paraître, en janvier 2008 : Christophe Charle et Charles Soulié (dir.), *Les ravages de la « modernisation universitaire » en Europe*, ARESER/Éditions Syllepse.

Christophe Charle est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne et directeur de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (CNRS/ENS/Collège de France). Il est membre du comité de rédaction de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* et de celui des *Actes de la recherche en sciences sociales*. Il est aussi président de l'Association de réflexion sur les enseignements supérieurs et la recherche. L'ARESER a été créée en 1992 par un collectif d'une centaine d'universitaires et de chercheurs. Son objectif est de promouvoir une véritable communauté universitaire et scientifique souhaitant reprendre en main son avenir. Le premier président de l'association était Pierre Bourdieu (<http://areser.blogspot.com>)

Vous êtes considéré comme un chercheur en histoire sociale et comme un défenseur de l'histoire sociale ? Dans quelle mesure vous reconnaissez-vous dans ces formulations ?

Oui, je me reconnais dans ces formulations même si elles paraissent un peu défensives. J'ajoute que pour moi il ne s'agit pas de créer une orthodoxie de sous disciplines séparées du type histoire sociale vs histoire politique ou histoire sociale vs histoire économique ou histoire culturelle. Pour moi l'histoire sociale ne doit pas être séparée des questionnements politiques, économiques ou culturels. C'est pourquoi j'avais intitulé le colloque sur l'histoire sociale que j'avais organisé en 1989 : *Histoire sociale, histoire globale ?* (Paris, Éditions de la MSH, 1993). Je voulais dire par là que la vraie histoire sociale devait adopter un questionnement global, proposer des réponses susceptibles d'être utiles aux autres branches et spécialités et inversement partir des questions de ces dernières pour enrichir son propre questionnaire. Si j'ai fait une sociologie historique des élites c'est pour comprendre le fonctionnement politique des différents régimes (donc éclairer leur histoire politique). Si j'ai fait une histoire sociale des intellectuels, c'est pour mieux comprendre leurs prises de positions culturelles et politiques. Si j'ai abordé l'histoire comparée des sociétés impériales ou des universités, c'est pour sortir de l'enfermement national ou européen que comporte une certaine histoire sociale traditionnelle qui a repris les découpages hérités de l'histoire politique ou de l'histoire économique.

Pourriez-vous formuler votre définition de l'histoire sociale et préciser dans quelles filiations vous situez votre propre approche de l'histoire sociale ?

Pour moi l'histoire sociale consiste à croiser plusieurs niveaux d'interprétation historique et plusieurs échelles d'analyse pour relier le collectif et l'individuel, le voulu et le subi, le perçu et l'im-pensé, ou, pour reprendre la terminologie de Bourdieu le champ, l'habitus et le capital propre aux groupes ou aux individus (ou, à l'inverse, leur déficit de capital). L'histoire économique, si elle croise plusieurs niveaux d'analyse et variables non exclusivement économiques, peut donc devenir une histoire sociale. Si elle se contente de n'élaborer qu'un modèle économique à partir de variables économiques, elle n'est pas plus intéressante que l'histoire politique qui n'interrogeait que les individus, leurs idées et les événements auxquels ils étaient mêlés. De même, une histoire sociale qui s'enfermerait dans un questionnaire purement sociologique ou ne saisirait que les régularités sociales les plus classiques serait une fausse histoire sociale, tout comme aujourd'hui certaines enquêtes sociologiques enfermées dans un questionnaire tout prêt, proposé par les « questions de société » posées par les pouvoirs en place, ne peuvent avoir aucune vertu prédictive des évolutions en cours de la société.

On vous considère aussi, souvent, comme proche des approches de Pierre Bourdieu? Est-ce que cette réputation vous convient?

Oui. Je ne renie rien d'une fidélité intellectuelle et personnelle qui remonte à ma période de formation même s'il est de bon ton aujourd'hui pour certain(e)s, après avoir été à la remorque du maître, de le renier pour mieux profiter du double effet de la fausse hétérodoxie et de la capacité de « dépasser » le maître. Mais comme Bourdieu l'a toujours dit lui-même, il s'agit d'utiliser les concepts qu'il a forgés non comme des passe-partout mais comme des moyens pour remettre en cause les manières de faire habituelles (si prégnantes en histoire où la formation est particulièrement formalisée et en même temps très peu informée sur le plan théorique) tout en corrigeant, à chaque expérimentation, les simplifications que ces concepts risquent d'induire parce qu'ils viennent d'autres terrains ou d'autres époques. En tant qu'historien, j'ai dû à chaque fois faire attention à ce biais d'un questionnaire issu d'un moment particulier et d'objets déterminés de la société française, même si certains de mes objets présentaient des analogies avec ceux sur lesquels travaillait Bourdieu (je me suis déjà expliqué là dessus dans un article du *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*: « Histoire sociale et sociologie, un itinéraire », *Bulletin de la SHMC*, 1999, n° 3-4, p. 12-15).

Considérez-vous que la querelle histoire sociale/ sociohistoire recouvre des enjeux scientifiques productifs ou stériles?

Ce type de dispute terminologique me paraît sans grand intérêt, sauf pour des raisons de stratégie intellectuelle et de distinction qui me paraissent assez puérides. J'apprécie les travaux de Gérard Noiriel, de Michel Offerlé et de ceux qui publient dans leur collection et je ne me sens pas très différent d'eux, même si je n'utilise pas leur lexique. Les vrais clivages me paraissent ailleurs: face à l'impérialisme des économistes qui réduisent l'histoire économique et sociale à des modèles où disparaissent les groupes et les individus ainsi que les contradictions; face au discours mou et invertébré des « *cultural studies* » où les enjeux sociaux et les conflits sont noyés dans le magma de la culture de masse ou du postmodernisme attrape-tout; face à l'idéalisme de la philosophie politique ou de l'histoire des idées qui ne se pose pas la question de la réception, de la diffusion et de la réinterprétation par les divers groupes des dites idées pour que celles-ci deviennent des moyens de mobilisation effectifs, ce qui est la vraie question et non l'exégèse indéfinie des mêmes grands auteurs.

Dans quelle mesure pensez-vous que la défense de l'histoire sociale et les efforts pour favoriser la multiplication de recherches en histoire sociale sont des réponses au constat de « l'histoire en miettes » ?

Diriez-vous, encore aujourd'hui, Histoire sociale/Histoire globale ? Et pourquoi ?

Cela devrait être effectivement la réponse. Mais, malheureusement, tout le système universitaire et l'air du temps idéologique poussent dans l'autre sens qui est aussi celui de la démobilisation, de l'esthétisme patrimonial et de la dépolitisation. Les historiens sont eux-mêmes les artisans de l'autodestruction de leur discipline, puisque la commodité du « partage des territoires » et de la protection des spécialités va dans le sens de la miniaturisation des questions, des objets et la rétraction des sources. Tous les travaux récents que j'ai pu lire ou diriger qui me paraissent aller dans le bon sens optent pour les choix englobants inverses, mais il faut bien dire que notre système de promotion et de sélection ne récompense pas ceux qui prennent des risques. L'effondrement intellectuel ambiant n'est pas séparable du racornissement des ambitions professionnelles dans une phase de régression intellectuelle générale, en relation avec l'offensive générale des forces politiques dominantes contre les sciences sociales en général et l'histoire sociale en particulier.

Quelle description, quelle analyse faites-vous du champ de l'histoire en France ? Quels sont les enjeux dominants et depuis quand ? Sont-ils essentiellement scientifiques ou bien politiques ?

C'est une question un peu vaste pour répondre en si peu de place. Ce qui me frappe c'est l'absence de véritables débats, l'absence de lectures croisées entre les spécialités et l'enfermement franco-centrique de la masse des travaux. Je vous renvoie là dessus à l'analyse faite par Caroline Douki et Philippe Minard dans l'introduction du dernier *Bulletin de la société d'histoire moderne* (n° 54-4bis, décembre 2007, p. 7-21) qui avait cherché à attirer l'attention des historiens français sur les nouveaux courants d'histoire « globale », « mondiale », connectée, etc. qui se développent à l'étranger. Or, sur ce terrain, les auteurs français sont très peu présents, si l'on met à part Serge Gruzinski, Patrick Verley ou ce que j'ai plus modestement essayé dans mes travaux d'histoire comparée. Ceci contraste avec la situation que j'ai encore connue quand j'ai commencé mes études où les historiens visibles s'appelaient Georges Duby, Pierre Chaunu, Pierre Vilar, Fernand Braudel, Emmanuel Leroy Ladurie qui posaient des questions à l'échelle européenne, voire mondiale. La montée en puissance de l'histoire contemporaine et, en son sein de l'histoire du temps présent, a eu pour effet paradoxal d'encourager la fermeture nationale. S'y est ajoutée la vogue extraordinaire de la problématique des lieux de mémoire qui, quels que soient ses mérites, nous a ramené à une perspective culturaliste et nationale sous couvert de dépasser « l'école des *Annales* ». Le fait que cette entreprise (à laquelle j'ai d'ailleurs participé mais pas dans le sens que proposait le maître d'œuvre) ait suscité des émules en Italie et en Allemagne, soit deux pays à l'identité nationale problématique du

fait du fascisme et du nazisme, souligne qu'il s'agit d'une évolution plus large de l'historiographie. Au moment où l'Europe s'élargissait et où la montée de nouvelles puissances rend problématiques à la fois l'identité nationale et l'identité européenne, les historiens des différents pays préfèrent en général tourner le dos à ces questions et les abandonner à des essayistes aux connaissances historiques problématiques. L'histoire n'a connu que des débats importés de l'extérieur et ses débats internes ne concernent que des sous-groupes qui ne les font pas connaître, ni aux autres spécialistes, ni aux publics extérieurs auxquels on réserve une version périmée des problématiques historiques : Clovis est-il le fondateur de la France ? Napoléon est-il un monstre ou un grand homme ? L'Empire colonial a-t-il été positif ou négatif pour notre histoire ou celle des peuples colonisés ? etc. Dans le programme de « l'école des *Annales* », il y avait l'idée que les historiens professionnels avaient aussi des choses à dire sur les grandes questions contemporaines. Il semble que les historiens français ne le croient plus. C'est dommage pour eux comme pour la société globale.

L'histoire est-elle, moins que dans le passé, autonome vis-à-vis du politique ?

Les secteurs concernés par les problématiques politiques évoquées précédemment sont très minoritaires même s'ils focalisent l'attention des médias. Comparer avec le passé est difficile ; la taille des populations d'historiens est sans grand rapport. Nous avons une masse de chercheurs et d'enseignants chercheurs de plus en plus spécialisés et peu concernés par ce type d'interférences et une petite minorité qui prolonge leurs travaux en relation avec ces débats pour lutter contre l'enfermement érudit ou obtenir la reconnaissance médiatique qui obsède tant aujourd'hui.

Pensez-vous que les historiens doivent considérer qu'outre le développement de leurs recherches, il est de leur responsabilité de se consacrer à agir dans le champ de l'histoire pour des enjeux politiques ?

Personnellement c'est que j'essaie de faire, mais il n'y a pas de réponse générale puisque ce type de lien dépend beaucoup des objets qu'on a choisis. En histoire contemporaine, c'est assez simple et logique, pour d'autres périodes c'est moins évident, même si cela a joué un grand rôle pour le développement de l'histoire de la Révolution française ou dans les débats de l'histoire religieuse à l'époque moderne quand ces thèmes avaient des échos directs dans le débat politique. Au-delà des spécialités, il y a une responsabilité des historiens à introduire la méthode historique et le mode de raisonnement historique dans le débat politique où ils sont trop absents. Les historiens dreyfusards l'avaient déjà démontré pièces en main : la critique des sources inspirée de l'analyse des textes anciens peut avoir un effet politique énorme appliquée aux documents contemporains manipulés par certains (on a tous les jours des exemples de cela avec la guerre

en Irak et la « guerre contre le terrorisme »). Pierre Vidal-Naquet a mis en œuvre ce type de transfert de l'histoire antique à l'étude des pièces concernant la guerre d'Algérie ou les manipulations de documents sur la Résistance. Le mode de raisonnement historique doit être aussi défendu et illustré dans les débats actuels contre le paradigme dominant qui est le mécanisme économiste fondé sur la notion de modèle. Toute l'histoire économique démontre qu'il y a plusieurs voies vers l'industrialisation, la prospérité et le développement et non une voie balisée par des choix univoques, incarnée au XIX^e siècle par l'Angleterre, aujourd'hui par les États-Unis, demain peut-être par la Chine. La méthode historique oblige à penser le pluralisme des facteurs qui interviennent dans toutes les transformations et permet de réfuter les pensées dominantes et orthodoxes dérivées de l'idéologie néolibérale ou technocratique selon les époques. C'est un formidable outil contre la passivité du « il n'y a qu'à » ou « il n'y a pas d'autre solution » qu'on distille en permanence pour dépolitiser les enjeux et les citoyens et citoyennes, et qui aboutit à des catastrophes comme l'élection truquée des présidents des principales puissances aujourd'hui.

Malheureusement la France n'est que l'un des rares pays où l'histoire est encore une discipline de fond dans l'enseignement secondaire. Dans la plupart des pays, l'histoire n'est enseignée de façon sérieuse qu'à l'université et pour des minorités, si bien que la masse de la jeunesse n'est confrontée qu'aux autres formes de raisonnement comme l'économie, la gestion, le droit, la technique, les modèles des sciences dures qui réduisent cette pensée de la complexité et de la pluralité propre à l'histoire en tant que science humaine. L'effet est redoublé par la simplification inhérente aux médias de masse et il n'est pas étonnant que nos contemporains ne disposent pas des instruments nécessaires à l'esprit critique face au discours politique dominant qui joue sur l'émotionnel et non le rationnel.

Comment analysez-vous les postures historiennes qui s'expriment ces dernières années dans le cadre des débats et mobilisations diverses au sujet des usages politiques de l'histoire ?

Il faudrait faire une étude approfondie car il n'est pas sûr que ces mobilisations renvoient aux mêmes facteurs. Il y a sans aucun doute une réponse à la marginalisation des savoirs historiques dans le système médiatique actuel. C'est une manière, par le scandale et en retrouvant les catégories d'appréhension des journalistes, de retrouver une visibilité perdue depuis la génération glorieuse des années 1960-70 où certains savants sont devenus des gens connus d'un public plus large. En même temps, cela oblige à renoncer aux pratiques scientifiques pour entrer dans la logique des « affaires », sous forme de pétition, de procès, de groupe de pression, de polémiques montées artificiellement pour les besoins de la cause. Cela nous ramène aussi à des formes d'histoire très classiques et avec des problématiques simplificatrices très loin de ce que font les vrais historiens. Cela ne fait donc guère progresser la diffusion de l'esprit et de la méthode historiques que j'évoquais précédemment.

Pensez-vous que les redéfinitions en cours de la politique scientifique en France constituent une menace sérieuse pour l'histoire et les recherches en histoire ?

L'histoire a la chance de moins dépendre que les autres sciences humaines des questions de financement qui se posent de manière cruciale en sociologie, économie, ethnologie. Nos grands instruments de recherche, les archives, les bibliothèques, relèvent d'autres budgets que de ceux de l'éducation nationale et de la recherche pour la plupart. Comme beaucoup d'historiens travaillent sur des sujets de proximité la question des missions ne se pose pas beaucoup non plus. En revanche, si l'on veut une recherche ambitieuse de type international, transnational ou comparatif, la question des financements se pose et l'évaluation par projets déposés à des agences extérieures rigidifie et ralentit l'innovation puisqu'il faut entrer dans des cadres formatés en fonction des exigences des disciplines dominantes dont les fonctionnements n'ont rien à voir avec ceux des historiens.

La vraie question me paraît être celle des postes. Nous avons multiplié les thèses et formé une jeune génération de très bon niveau et elle se heurte actuellement à la fermeture des débouchés aussi bien au CNRS qu'à l'Université. Surtout, elle constate que les modes de recrutement universitaire encouragent le localisme, le conformisme et la stéréotypie des recherches. C'est profondément démoralisant et nous risquons de perdre les meilleurs produits d'un système de formation doctorale qui s'était beaucoup amélioré quand je le compare à celui que j'ai connu moi-même, il y a plus de trente ans. Tout l'argent qu'on déverse sur les projets ANR (Agence nationale de la recherche) serait beaucoup mieux utilisé à offrir des débouchés à ces jeunes gens et jeunes filles qui ont cru à la recherche et auxquels sont proposés maintenant des CDD ou des postes précaires mal payés. La France est en train de créer un prolétariat de chercheurs comme en connaissent beaucoup de pays dit avancés, ce qui n'est absolument pas la meilleure formule pour renouveler le « stock » des gens qui vont partir à la retraite et surtout les libérer du conformisme par rapport aux gens en place.

Comment expliquez-vous la faible mobilisation collective du milieu (en considération de l'importance de l'action des scientifiques des sciences dures depuis plusieurs années) ?

Par les raisons évoquées dans la réponse précédente : d'une part, l'argent n'est pas aussi vital que dans les autres sciences, d'autre part, il n'y a pas de culture de la recherche collective dans la plupart des universités et même des laboratoires d'histoire, donc pas de base de mobilisation collective. Ceux qui auraient des motifs de se battre (les jeunes mal traités) sont par définition hors système et n'ont donc pas intérêt à se faire mal voir par ceux qui les recruteront. La prudence est donc de mise même si quelques minorités courageuses essaient de secouer les anciens.

Pensez-vous que la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) puisse mobiliser les universitaires contre elle ?

Les événements récents ont montré que ce sont les étudiants qui ont poussé les enseignants mais que ceux-ci ont beaucoup de mal à réagir parce qu'ils ont le sentiment que la grève n'est pas un moyen d'action légitime dans un métier où les horaires sont peu élevés et où l'on jouit de pas mal de privilèges comparé à la masse de la population. Beaucoup pensent que la réforme comme les précédentes sera digérée par les routines et les habitudes et que tout se jouera dans les relations individuelles selon les rapports de force et les disciplines. Les universitaires s'intéressent très peu à la gestion des universités hormis une minorité qui a des ambitions personnelles et qui semble suspecte aux autres de carriérisme ou d'échec intellectuel compensé par l'appétit de pouvoir. Le vrai enjeu de la LRU ce sont les modalités des recrutements et les rapports de force entre grandes disciplines et petites disciplines mais cela ne sera perçu que lorsque le système sera en place, pour l'instant on évite d'y penser. L'autre enjeu, ce sont les regroupements entre universités pour atteindre des tailles critiques et réparer les dégâts des découpages hérités de 1968, mais là aussi les questions se posent très différemment à Paris et dans les régions et, selon les régions, entre les universités historiques et celles plus récentes créées après 1968. On va donc avoir des mobilisations très inégales selon les domaines et les lieux. Ce n'est pas très roboratif mais c'est déjà ce qu'on a constaté cet automne. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Christophe Charle est notamment l'auteur, ces dernières années, de :
- ↳ *Les Élités de la République (1880-1900)*, 2006 (nouvelle édition avec une postface inédite), Paris, Fayard.
 - ↳ *Le siècle de la presse (1830-1939)*, 2004, Paris, Le Seuil.
 - ↳ *Capitales européennes et rayonnement culturel, XVIII^e-XX^e siècle* (dir.), 2004, Paris, Éditions Rue d'Ulm.
 - ↳ *Les intellectuels en Europe au XIX^e siècle*, 2001 (nouvelle édition augmentée), Paris, Points Seuil.
 - ↳ *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, 2001 (3^e édition), Paris, Points Seuil.
 - ↳ *La crise des sociétés impériales France, Allemagne, Grande-Bretagne, 1900-1940, essai d'histoire sociale comparée*, 2001, Paris, Éditions du Seuil.
- Et aussi, par exemple, de :
- ↳ « Derrière l'« autonomie » des universités : Faut-il coter les facultés européennes ? », septembre 2007, *Le Monde diplomatique*.
 - ↳ « Images décalées, à propos de la réception d'Éric Hobsbawm en France », 2006, *Bulletin de la SHMC*, n° 53-4bis, p. 89-95.
 - ↳ « L'Institut d'histoire moderne et contemporaine, les conditions de la mobilité en sciences humaines et sociales », novembre 2006, *Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 15, p. 40-43.
 - ↳ « Crise de l'élite, persistance de la domination », octobre-décembre 2005, *Nouveaux regards*, n°31, p. 8-11.
 - ↳ « Les "sociétés impériales" d'hier à aujourd'hui. Quelques propositions pour repenser l'histoire du second XX^e siècle en Europe », 2005/2, *Journal of Modern European History*, p. 123-139.
 - ↳ « La recherche en sciences sociales : pour un bilan critique », 2003, in V. Duclert et A. Chatriot (dir.), *Quel avenir pour la recherche ?*, Paris, Flammarion, p. 296-311.
 - ↳ « Histoire sociale et sociologie, un itinéraire », 1999, *Le Bulletin de la SHMC*, n° 3-4, p. 12-15.

Par Jean-Louis Fournel,
Professeur à l'Université
Paris 8 et à l'UMR 5206
Triangle (Université de
Lyon), est Président
et porte-parole de
l'association *Sauvons
l'Université*.

Pour une autre réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche en France

Propos recueillis par François Guedj par échanges de courriels, au cours du mois de février 2008.

Jean-Louis Fournel, Professeur à l'Université Paris 8 et à l'UMR 5206 Triangle (Université de Lyon), est Président et porte-parole de l'association Sauvons l'Université (www.sauvonsluniversite.fr). Par ailleurs ses travaux portent sur l'histoire de la pensée politique républicaine et sur l'histoire de la rhétorique dans l'Italie de la Renaissance. Outre de nombreux articles sur ces questions-là, il a traduit et commenté avec Jean-Claude Zancarini, *Le Prince* de Machiavel (PUF, 2000), les *Sermons*, écrits politiques et pièces du procès, de Savonarole (Le Seuil, 1993) et *l'Histoire d'Italie* (Bouquins Laffont, 1996), les *Ecrits politiques* (PUF, 1997) et les *Avertissements politiques* (Le Cerf, 1988) de Francesco Guicciardini. Il est aussi l'auteur, toujours en collaboration avec Jean-Claude Zancarini, de *La Politique de l'expérience. Savonarole, Guicciardini et le républicanisme florentin* (Edizioni dell'Orso, 2003) et *Les guerres d'Italie. Des batailles pour l'Europe* (Gallimard, 2003).

Pouvez-vous rappeler quels sont les principaux reproches que vous formulez vis-à-vis de la loi LRU ?

Pour répondre à cette question, je rappellerai que « Sauvons l'université ! » (SLU), le collectif de membres du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche dont je suis l'un des porte-parole, s'est créé à partir d'une tribune libre collective publiée à la fin du mois de novembre dans le *Monde* sous le titre (significatif) « Les Présidents d'université ne parlent pas en notre nom ». Ce texte soulignait deux points essentiels pour nous: d'une part la loi LRU avait été élaborée sans véritable concertation en privilégiant tout au long de la phase préparatoire le seul avis de la CPU (conférence des présidents d'université) ; d'autre part cette loi conférait aux présidents d'université des pouvoirs exorbitants. Cette option nous semblait d'autant plus contestable que le système en vigueur était déjà fortement « présidentialiste ». En outre la concertation « choisie » avec la CPU (tout comme « l'immigration choisie » de M. Hortefeux) était d'autant plus insuffisante, voire illégitime, que les présidents étaient eux-mêmes les principaux bénéficiaires des modifications introduites par la nouvelle loi. Il a beaucoup été dit, et souvent à bon droit, que la loi LRU organise le retrait et le désengagement de l'État, favorise une concurrence sauvage entre les universités, renforce les logiques strictement individuelles dans les parcours de recherche et qu'à ce titre elle serait d'inspiration « néolibérale » : on n'insiste pas suffisamment sur le fait qu'il s'agit aussi de la mise en place d'un gouvernement de nature « autoritaire », voire bonapartiste, qui n'a rien de libéral, tant au sens économique qu'au sens politique du terme. Il est erroné à cet égard de voir dans cette réforme l'application d'un quelconque modèle américain ou britannique. Le résultat est en fait un hybride improbable mêlant des positions très idéologiques, variées voire contradictoires, sur les bienfaits de la libération des initiatives par la simplification des circuits de décision, l'utilité d'un certain désengagement de l'État et l'efficacité d'un dirigisme très centralisé (bien présent dans notre tradition nationale...). Voilà pourquoi il ne s'agit pas là d'une énième réforme mais d'un véritable changement de paradigme, préparé par le Pacte pour la Recherche de 2006, avec notamment la mise en place de l'ANR (Agence nationale pour la recherche) et de l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) comme instruments d'un nouveau type d'attribution des moyens et d'une nouvelle forme d'évaluation (question clé sur laquelle la réflexion doit se développer pour permettre que la nécessaire évaluation des personnes et des travaux ne débouche pas sur une société des experts).

Au-delà des logiques et des principes à l'œuvre dans la loi LRU, il peut être utile d'illustrer le propos par des éléments

précis concernant les mesures les plus inquiétantes de ce nouveau dispositif gouvernemental. À titre d'exemple, on citera les articles portant sur la redéfinition des prérogatives des conseils centraux, l'extension indéfinie du champ de la contractualisation, les modalités de recrutement, la dévolution des biens immeubles aux établissements d'enseignement supérieur.

Au titre des prérogatives des conseils centraux, le conseil scientifique et le conseil des études et de la vie universitaire perdent toute capacité d'initiative et le seul conseil d'administration (réduit à trente membres au maximum) concentre tout le pouvoir de délibération (le nouveau mode de scrutin et la proportion de membres extérieurs rendant en outre bien difficile l'émergence d'une opposition à la parole présidentielle). Cette évolution est un coup dur porté aux pratiques collégiales qui sont, ou devraient être, au cœur de tout fonctionnement universitaire. Les conseils centraux permettent en effet à toutes les composantes de la communauté universitaire (personnel enseignant, personnel non-enseignant et étudiants) de s'investir dans la vie des établissements.

Pour ce qui est de la contractualisation, son extension offre la possibilité au président d'arrêter seul l'embauche, les obligations et le niveau de rémunération des membres du personnel, ce qui comporte à terme une double remise en cause: remise en cause du recrutement sur concours anonyme et régulier (l'un des piliers de la fonction publique à la française, présent y compris dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen) et remise en question du statut de fonctionnaire. On en vient à se demander si l'un des objectifs non dits de cette loi ne serait pas d'apporter sa contribution à l'une des obsessions récentes de la droite française de gouvernement: la réduction du nombre de fonctionnaires! Une telle transformation a pourtant déjà mis à mal nombre de systèmes universitaires européens (en Allemagne, en Italie, en Grande-Bretagne) et se solde partout (y compris aux États-Unis!) par une précarisation massive. Or celle-ci nuit non seulement à la qualité de la recherche dont les résultats ne visent plus qu'à obtenir un renouvellement de contrat et non à ouvrir de nouvelles recherches dont l'élaboration est souvent longue et nécessite une certaine tranquillité d'esprit, mais aussi à la qualité de l'enseignement, assuré par des personnes qui ne sont pas amenées à s'intégrer véritablement au sein d'un projet pédagogique et qui, très mal payées, ont souvent d'autres activités à côté.

Les modalités de recrutement représentent sans doute la modification la plus caricaturale des pratiques en vigueur dans l'université (si caricaturale que c'est le premier point sur lequel la Ministre a reculé un peu au début du mois de février...). En

effet le fonctionnement des commissions de spécialistes restait fondé sur un triple impératif, à savoir le respect des disciplines telles que définies par les sections du CNU, l'élection comme mode de choix des membres, la pérennité pour des instances qui, siégeant dans la même composition plusieurs années de suite, pouvaient prétendre à une mémoire et, une harmonisation des décisions. Face à cela, les membres des nouveaux « comités de sélection », en nombre très réduit, sont nommés par le président, ne sont actifs que pour un seul concours de recrutement et ne conservent qu'un lien beaucoup plus ténu avec les disciplines. On ajoutera à cela que lesdits membres peuvent même très explicitement siéger *in absentia* au moyen de tout instrument de communication (téléphone portable, courriel, visioconférence...). À la rigueur un comité de sélection pourrait arrêter une décision avec deux ou trois personnes présentes communiquant par différents moyens avec une dizaine d'autres ne se rencontrant jamais ! On ajoutera sur ce point que les menaces qui pèsent sur le maintien du CAPES (comme concours de recrutement national, anonyme, fondé sur un rapport avec les disciplines enseignées, préparé dans le cadre d'au moins une année de travail spécifique et associé à un nombre de postes de fonctionnaires équivalent à celui des places mises au concours) vont exactement dans le même sens pour l'enseignement secondaire : cette éventuelle suppression du concours, au profit de simples certifications liées à l'obtention d'un diplôme de Master, aurait pour effet immédiat de relancer comme il y a une quarantaine d'années les phénomènes de précarité massif et de contractualisation locale dans l'Éducation Nationale.

Pour conclure avec la « dévolution » de la propriété des biens immeubles aux universités, perçue par maints présidents comme une sorte d'aubaine comme s'ils avaient gagné au loto, elle risque de provoquer rapidement des effets budgétaires néfastes. Dès lors qu'il s'agira de trouver les fonds nécessaires pour l'entretien de ces locaux, les budgets attribués à l'enseignement et à la recherche qui sont les seuls sur lesquels il soit facile de rogner pourraient bien en faire les frais. Quant aux mirages que provoque chez certains l'hypothétique vente de terrains ou d'immeubles pour financer d'autres priorités, outre le fait que la chose ne peut se produire qu'une fois et reste un fusil à un seul coup, on peut penser qu'elle ne sera pas à l'ordre du jour dans de nombreuses universités, si l'on en croit le manque de surfaces disponibles dans nos établissements.

On aurait pu aussi ajouter une dernière chose : prétendre faire une réforme de l'enseignement supérieur sans traiter la question des rapports entre universités et grandes écoles n'est pas crédible. Le système français, au travers des classes prépa-

ratoires et des grandes écoles, est le plus féroce­ment sélectif du monde, au-delà des rodomontades des uns et des autres sur le refus de la sélection dans l'université française. Il serait grand temps de commencer à réfléchir sur l'établissement de liens et de passerelles diversifiées entre ces deux pans de l'enseignement supérieur français, sur leurs qualités et leurs défauts respectifs et, surtout, sur l'inégalité foncière qui consiste pour la nation à « investir » deux à trois fois plus dans certains étudiants que dans d'autres...

Le dernier point qui vient à l'esprit en pensant à l'actualité du mouvement lycéen et du rejet par nombre de collègues de l'enseignement primaire des nouveaux programmes concoctés par on ne sait qui pour l'école élémentaire concerne les indéniables analogies entre ce qui se passe dans le primaire et le secondaire et ce qui est mis en œuvre dans l'enseignement supérieur : même centralisation accrue du gouvernement au sein des établissements, mêmes inflexions budgétaires, même réorganisation des programmes et des diplômes, même traitement économique de l'éducation, même désinvolture à l'égard de la qualité de l'enseignement, même façon de ne plus placer l'élève ou l'étudiant au cœur du système, même désengagement de l'État.

**Dans quelle mesure assiste-t-on à une
« professionnalisation » des présidents d'université
les conduisant à former une nouvelle couche
d'administrateurs de plus en plus autonomes
par rapport au milieu enseignant ?**

Une chose est sûre : de plus en plus, on a le sentiment que la fonction fait l'homme et que les prérogatives conférées aux présidents tendent à les éloigner de la communauté des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est d'ailleurs ce qui explique le rôle tout à fait capital joué par la Conférence des Présidents d'université dans l'élaboration d'une loi pensée largement par et pour ces derniers. La nature même de la CPU a changé ces dernières années : ce qui était une sorte de club d'échanges d'informations et de bonnes pratiques s'est transformé peu à peu en un pilote autoproclamé de l'enseignement supérieur français et principal interlocuteur du Ministère – aux dépens des instances consultatives reconnues et composées pour partie d'élus comme le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche). Cette évolution est d'ailleurs entérinée explicitement par la loi LRU.

Il est certain que les prérogatives des présidents et la complexité grandissante de la gestion d'institutions comme les universités vont dans le sens d'une « professionnalisation »

croissante de la fonction. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles il ne serait pas inutile de songer à un statut de l'élu (à la présidence, mais aussi dans les conseils centraux), comportant une formation technique spécifique appropriée, si besoin est. Mais il faut prendre garde aux conclusions que l'on tire de ce constat. Il reste important de sauvegarder dans nos universités les deux principes fondateurs et indissociables d'un bon gouvernement universitaire (qui n'a rien à voir avec cette « gouvernance » anti-démocratique qui fonde le titre I de la loi LRU) : l'élection du président parmi ses pairs et la collégialité des prises de décision à tous les niveaux. À cet égard, ce n'est pas une bonne chose que les présidents d'université puissent se représenter pour un deuxième mandat, nouveauté introduite par la loi LRU, et qu'il puisse ne pas être un enseignant. De même il serait bon de limiter, dans toutes les universités, le nombre de mandats successifs des administrateurs (membres du CA) et de ne pas autoriser la participation des personnalités extérieures à plusieurs CA d'universités (sinon on court le risque, comme dans les CA de grandes entreprises, de voir se constituer une sorte de caste d'administrateurs, venus du monde de l'économie ou de la haute administration, tournant d'un CA à l'autre). Faute de mise en place de garde-fous de ce type, on s'acheminera, au mieux, vers un gouvernement des experts et, au pire, vers une confiscation clanique d'un service public ; dans les deux cas on sera loin d'une organisation démocratique et collégiale de l'université.

Comment analysez-vous les évolutions envisagées des statuts d'enseignants et de chercheurs d'une part, de la place et du rôle du CNRS d'autre part ? Pensez-vous que les redéfinitions en cours de la politique scientifique en France constituent une menace en particulier pour les sciences humaines et sociales et les recherches dans ces disciplines ?

Je pense qu'il faut distinguer deux points : d'un côté, les statuts respectifs des chercheurs et des enseignants chercheurs (je ne parlerai pas du statut d'enseignant tout court car à mon sens aucun enseignant ne devrait être détaché de la recherche dans l'enseignement supérieur) ; de l'autre, la remise en cause de ces deux statuts en même temps au nom de la même politique nationale qui ne touche pas seulement l'enseignement supérieur et la recherche : réduire le nombre de fonctionnaires sous statut par tous les moyens (puisque'il faut à la fois investir dans la recherche et les universités mais aussi limiter les dépenses) et notamment en étendant le champ de la contractualisation.

Sur le premier point, on remarquera qu'il est fondamental pour l'enseignement et pour la recherche de défendre le sta-

tut d'enseignant-chercheur et de refuser la typologie qui était proposée par le rapport Belloc et qui va sans doute nous être reproposée par la commission Schwartz. Pour ce faire, il faut prévoir des dispositifs spécifiques pour les jeunes enseignants-chercheurs qui doivent pouvoir lors de leurs premières années bénéficier d'allègement de service pour pouvoir conserver un lien avec la recherche active. De même, au lieu de faciliter les liens entre universités et CNRS, par exemple en multipliant les possibilités de délégation ponctuelles, les mesures envisagées ne vont pas dans ce sens, c'est le moins qu'on puisse dire, notamment au travers de la remise en cause de la pluralité des tutelles (Universités et grands organismes) pour les unités mixtes de recherche (UMR). Dans les universités, la modulation des obligations de service et la distinction entre différentes catégories - hiérarchisées - de chercheurs selon des procédures unilatérales qui pourraient être là encore confiées aux seuls présidents renforcera l'individualisme et les logiques personnelles, affaiblissant le caractère structurellement collectif de la recherche.

Mais c'est surtout le deuxième point - la remise en cause radicale des statuts - qui est au cœur de la loi LRU ainsi que - car tout est lié dans cette politique - des projets présidentiels de transformation du CNRS en agence de moyens (sans qu'il n'ait plus de responsabilité dans la définition d'une politique de la recherche), de la remise en cause des chargés de recherches sous statut stable et du développement de l'ANR comme principale source de distribution de financements ministériels sur projets singuliers.

Il va de soi que les premières disciplines menacées dans cette évolution seront les sciences humaines et sociales, comme le montre aussi l'accent mis sur la seule « employabilité » des étudiants au sortir des trois premières années de fac, selon le « plan licence ». Les sciences humaines et sociales sont visées par l'ensemble des aspects de la réforme, en tant qu'elles ne seraient pas immédiatement « utiles », et aussi, plus secrètement, en tant qu'elles sont une force de jugement critique que l'on préfère remplacer par de la « culture générale ». Au CNRS, après une lettre de la Ministre à la Cour des Comptes annonçant la fin des SHS au CNRS et une annonce du retranchement brutal par Madame Bréchnignac de toutes les Sciences humaines et sociales (hormis quelques cas d'espèce comme l'archéologie préventive et l'anthropologie), il semble que l'on s'achemine vers la création d'un improbable « Institut des sciences humaines et sociales ». Présenté par la direction du département des SHS comme une garantie de conservation des sciences humaines au sein du CNRS, ce projet reste selon nous peu crédible dès lors qu'il n'est pas assorti de garanties de moyens pour le

recrutement à venir de jeunes chercheurs et le renouvellement des postes d'ingénieurs de recherche (surtout dans une situation où les SHS sont le seul département du CNRS à avoir quasiment la moitié de ses chercheurs appelés à partir en retraite dans les dix ans qui viennent...).

N'oublions pas que l'actuel Président de la République a déclaré durant sa campagne électorale que quelqu'un était libre de faire une thèse sur la littérature de la Grèce ancienne mais que l'État n'avait pas à financer de tels travaux, ce qui manifeste clairement le statut que le Président actuel reconnaît aux recherches qui ne sont pas immédiatement utilitaires, celui d'une sorte de supplément d'âme, de luxe superfétatoire, relevant de l'engagement individuel et non de l'État, quasiment une sorte de philanthropie intellectuelle. Tout se passe comme si la recherche devait être soumise à une série de lois somptuaires pourchassant les dépenses inutiles à l'image de ce qui se faisait sous l'Ancien Régime mercantiliste pour réduire (ou faire semblant de le faire) gaspillages et signes extérieurs de richesse. Le tout au nom d'un faux bon sens, quelque peu poujadiste, qui est la marque de fabrique de la nouvelle présidence. Mais les sciences dites dures moins directement liées à l'économie productive, telle les mathématiques (pourtant un vrai secteur d'excellence en France, il suffit de penser au nombre de médailles Fields obtenues par des chercheurs français), seront aussi directement menacées. Même dans d'autres domaines, les résultats ne tarderont pas à se faire sentir: il suffit de penser, comme le souligne Alain Trautmann de SLR (*Sauvons la recherche*), à l'inscription de toute la recherche en biologie dans un pur horizon « médical ». Il devient urgent dans cette perspective de songer à de nouvelles assises de l'enseignement supérieur et de la recherche au plus tôt.

Comment expliquez-vous la faible mobilisation collective, depuis plusieurs années, des universitaires et des chercheurs? Comment caractérisez-vous la mobilisation actuelle? Pouvez-vous esquisser un état des lieux de la situation aujourd'hui? Les formes dans lesquelles se sont organisées les mobilisations des dernières années (mobilisation des directeurs des laboratoires, mouvement SLR, états généraux, dualité SLR/Syndicats, en particulier SNESup et SNCS) ont-elles eu l'écho attendu par vous dans les milieux sciences humaines et sociales comme dans les milieux scientifiques? dans quelle mesure et dans quelles limites?

Pensez-vous que la loi LRU puisse mobiliser les universitaires contre elle? Certains milieux universitaires ne peuvent-ils y trouver « leur compte »

au point de ne pas y voir un danger ou un problème majeur? Lesquels?

Il existe plusieurs explications à la faiblesse (faiblesse relative quand même au vu des événements de ces derniers mois) de telles mobilisations. On sait que le taux de syndicalisation dans l'enseignement supérieur et dans la recherche est sans doute l'un des plus bas de la fonction publique. Dans un milieu où les logiques collégiales et collectives ont pourtant toujours eu beaucoup d'importance, dans les centres de recherche comme dans l'organisation des enseignements, l'individualisme, la parcellisation et les logiques de concurrence entre filières et universités ont aussi fait des ravages ces dernières années. On sait aussi que les grèves de l'enseignement supérieur sont en général des grèves des étudiants et non de leurs enseignants. L'essentiel est peut-être là : les universitaires et, à un degré moindre depuis la création de SLR (*Sauvons la recherche*), les chercheurs, ont souvent eu l'habitude de « suivre » en s'accrochant aux mouvements étudiants autrement plus dangereux (et craints...) par les pouvoirs en place. L'idée d'un mouvement autonome des enseignants-chercheurs et des chercheurs, ayant ses propres tactiques et ses propres stratégies, éprouve encore une grande difficulté à s'imposer malgré l'intéressante expérience menée par *Sauvons la recherche* depuis maintenant trois ou quatre ans (et le nom donné à notre propre association - *Sauvons l'université!* - est aussi une sorte d'hommage à cet élément nouveau installé dans le paysage... mais aussi une façon de s'en démarquer).

Et puis, surtout, il se pourrait bien que soit en train de se dessiner de façon empirique sur le terrain une multiplicité de formes de résistance aux nouveaux dispositifs - avec des recompositions et des formes d'unité inédites mais aussi des répertoires d'action qui échappent au classique enchaînement AG/grève avec occupation/manifestation de masse. J'en veux pour preuve les nombreux cas où le vote des statuts nécessaires à l'entrée dans la nouvelle loi s'est fait au forceps ; ou encore ces autres cas où les élections aux conseils centraux donnent des majorités d'élus ou de votants opposés à la loi LRU (c'est le cas dans deux universités aussi dissemblables que la « petite » université du Mans le 7 février mais aussi la grande université « shanghaïlée » de Paris VI le 12 février, même si le Président sortant y a été reconduit entre autres grâce au vote des élus de l'UNEF). Pensez aussi au mini-scandale soulevé au début du mois de février par le projet du président de Paris IX-Dauphine d'augmentation massive des droits d'inscription, alors même que cette université pouvait s'appuyer sur son statut de « grand établissement » et sur une tradition politique dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'était pas particulièrement rebelle. Le symbole allait tellement à l'encontre des engagements minis-

tériels et des négociations avec l'UNEF que la Ministre et le principal syndicat étudiant ont dû se fendre quasiment en même temps d'une même réaction négative... Et s'il fallait encore d'autres signes de cette situation très ouverte, bien différente de celle que claironnent les communiqués du Ministère et les dépêches de l'AFP (telle celle du 8 février dernier), j'aurais envie d'évoquer la nervosité, l'autoritarisme décomplexé (voire parfois la brutalité, au moins verbale) de bien des présidents d'université qui ont recours à des artifices ou à des pressions pour obtenir les précieux votes de leurs CA afin d'« entrer » au plus vite dans la loi LRU (à Lille, à Rennes, à Paris I), qui censurent telle projection de film (à Paris IV) ou telle conférence à l'université populaire donnée par un enseignant en désaccord avec la présidence (à Grenoble III). A-t-on recours à de tels moyens quand on est sûr de son fait et quand on pense n'avoir en face de soi qu'une poignée d'agitateurs ? Vous me permettrez d'en douter. Sans sombrer dans l'incantation, je veux croire plutôt que nous ne sommes pas les seuls à penser que le mouvement indépendant des enseignants-chercheurs et des chercheurs que nous appelons de nos vœux pourrait bien grandir, de façon non centralisée et non hiérarchisée dans son organisation mais non moins décidée à s'élever contre ce qui risque de s'avérer à court terme irréversible.

Il est vrai qu'il serait absurde de nier qu'il existe aussi des collègues, notamment dans certaines disciplines, qui voient dans la nouvelle loi l'ouverture de possibilités intéressantes pour eux-mêmes ou pour les filières dont ils s'occupent. Ou d'autres qui, tout simplement, ont tellement envie que quelque chose change dans l'université qu'ils sont preneurs de toute réforme (c'est ainsi que, pour ma part, j'explique la position d'un syndicat comme le SGEN CFTD). Mais je ne crois pas qu'ils soient majoritaires et je pense que les conclusions encore à venir des commissions Schwartz (sur les statuts et les carrières de l'ensemble des personnels) et d'Aubert (sur le gouvernement des grands organismes) vont faire diminuer considérablement leur nombre !

Le 4 mars s'est déroulé à Paris au Collège de France une réunion de plus de 600 responsables d'équipes et de centres de recherches venus du CNRS, comme il y a quatre ans, mais aussi des universités (directeurs d'unité, directeurs d'équipe d'accueil ou d'école doctorale, vice-présidents recherche etc.). Plusieurs aspects sont intéressants dans cette initiative : elle naît à la fois du constat de l'échec des tentatives de négocier des aménagements à la politique de recherche gouvernementale, mais aussi de la conviction toujours plus forte qu'à cet égard, que les situations du CNRS et des Universités sont étroitement liées et indissociables et que la défense de l'un va de pair avec

la défense des autres. Les universités n'ont pas grand-chose à gagner au « rapatriement » des chercheurs et des équipes mixtes en leur sein dès lors que cela se caractérisera par un pilotage encore plus centralisé de la politique de recherche et par une paupérisation prévisible des équipes de recherche.

Jusqu'à quel point les « milieux » universitaires et de la recherche deviennent-ils différents les uns des autres, au point, éventuellement, de ne plus relever des mêmes aspirations, des mêmes comportements collectifs, des mêmes mobilisations (syndicales)? Peut-on parler d'un éclatement du milieu qui serait susceptible de se retrouver également dans les organisations syndicales?

Comment envisagez-vous la mobilisation et le rôle de votre association dans l'année qui vient? Quels sont, aujourd'hui, les évolutions, les clivages qui peuvent désormais empêcher de penser le monde universitaire et de la recherche comme un « tout »? À quelles conditions, au contraire, est-il possible de rassembler largement en faveur d'une autre politique universitaire et de recherche?

Une fois de plus on peut dire que sont erronées les réponses apportées sur ce sujet à une question légitime. Il est vrai que l'accumulation et l'augmentation exponentielle des charges administratives qui pèsent sur une partie des enseignants-chercheurs rendent pour beaucoup plus difficile leurs parcours de chercheurs. Ce qui a été évoqué plus haut sur la réforme des statuts des enseignants-chercheurs est du même coup d'une importance capitale : introduire une typologie établissant des distinctions entre vrais chercheurs, enseignants à moitié chercheurs et enseignants pas chercheurs du tout ne peut que conduire à créer et élargir un fossé entre deux métiers autonomes qui s'éloigneraient de plus en plus l'un de l'autre. C'est pourquoi, pour répondre à ces questions centrales, il est urgent d'organiser des assises de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le fait même de lier dans le titre de l'initiative enseignement supérieur et recherche montre s'il en était besoin la volonté de ne pas dissocier les deux domaines et les métiers qu'ils supposent et qui ne sont pas si éloignés que cela les uns des autres. Il est très important à ce propos de souligner que de tels États généraux ne devraient pas être organisés par des organisations (même si au moins SLR, SLU et le SNESUP soutiennent l'initiative) mais par des individus réunis dans un comité d'organisation dont la seule responsabilité serait de rendre possible la convergence à un moment donné des travaux et des élaborations menées à bien dans tous les laboratoires et toutes les universités.

Ainsi, le résultat (paradoxal mais heureux) de l'indiscutable cohérence des réformes engagées pourrait bien être une convergence nouvelle des chercheurs et des enseignants-chercheurs, dans la mesure même où elles remettent en cause en même temps les statuts de tous les personnels (recherche et universités, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATOSS, Ingénieur d'études et de recherche) et le cadre même de la production de connaissance et de savoirs tant dans les universités que dans les grands organismes. Le lien recherche/enseignement et la place de l'enseignement comme transmission des savoirs dans laquelle les chercheurs ont aussi leur rôle à jouer pourraient bien dès lors redevenir des sujets qui ne relèveraient pas d'une langue de bois reprise avec de moins en moins de conviction mais sans effets réels. Là encore il serait vain de nier les différences, voire les incompréhensions, qui existent entre disciplines (notamment celles que l'on rappelle souvent entre sciences dites « dures » et sciences humaines et sociales) ou entre chercheurs et enseignants-chercheurs. Le chercheur en physique ou en biologie qui passe ses journées dans son laboratoire ressent parfois une forme d'étrangeté face au chercheur en sciences humaines et sociales qui reste travailler chez lui ou en bibliothèque et qui produit « du texte ».

Du même coup, s'il y a une réforme universitaire à mener, c'est justement celle qui remettrait ensemble, pour les faire dialoguer de nouveau, les différentes disciplines, qui feraient cohabiter partout sciences, lettres et SHS, ce qui d'ailleurs présenterait aussi l'avantage d'ébranler les forteresses corporatistes et souvent mandarinales notamment associées aux facultés ou universités de médecine et de droit (aux lobbies parlementaires suffisamment puissants pour parvenir à protéger à chaque réforme l'agrégation du supérieur...). Dans cette perspective la question de la syndicalisation n'est probablement pas le bon bout par lequel prendre la question: j'ai déjà rappelé le constat (peu réjouissant) de la faiblesse de la syndicalisation dans les universités. Mais, s'il en va ainsi, c'est aussi sans doute qu'une certaine parole syndicale est devenue à tort ou à raison difficilement audible par nos collègues. On peut souhaiter des syndicats forts et apprécier leur rôle irremplaçable dans les négociations avec le Ministère comme dans toutes les structures paritaires élues (c'est mon cas), mais il n'en reste pas moins qu'une vraie capacité de mobilisation supposerait sans doute une adaptation du discours et des modalités d'action qui n'a pas encore été menée à bien. Le succès de SLR il y a quatre ans puis la construction rapide de SLU depuis la fin du mois de novembre 2007 et les attentes que ces deux collectifs ou associations ont pu susciter et suscitent encore au sein des établissements sont sans doute aussi des symptômes de cette faiblesse syndicale. Il est d'autant plus nécessaire d'inventer toutes les formes possibles de résistance à cet éclatement de notre milieu

de travail et à cette individualisation concurrentielle radicale qui est au cœur des réformes en cours.

La naissance de SLU est à cet égard une tentative de contribution, modeste mais décidée, à cette démarche qui ne peut qu'être polymorphe. Nous voudrions constituer une sorte de pôle d'agrégation pour une parole collective des enseignants-chercheurs et des membres du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un lieu éclaté en cent lieux (et un peu moins de sites internet!) où, partout, les collègues qui le souhaitent pourraient satisfaire leur besoin de (re)commencer à expliquer et dénoncer menaces et risques de la politique du gouvernement actuel, à travailler ensemble à une réforme différente, à défendre et proposer, à tenter de dire une autre université en revenant à notre fonction sociale et à nos devoirs de réponse à une demande sociale de recherche et d'éducation supérieure qui ne décroît pas mais qui augmente. Nous souhaitons que naissent dans toutes les universités des comités SLU indépendants (il y en a actuellement une quinzaine dans toute la France, à Paris bien sûr, mais aussi à Rouen, à Lille, à Perpignan, à Reims ou à Lyon...) car, puisque la question ne sera pas résolue en quelques semaines, il faut qu'existent partout des structures possibles de mobilisation et de réflexion, y compris et surtout dans les moments où il n'y a pas d'AG et pas de mouvement social fort (dans le cas contraire on peut parfaitement se passer de nous!). SLU voudrait dès lors s'attacher à inventer en marchant les formes d'un nouveau type de mouvement des enseignants-chercheurs et des personnels de l'enseignement supérieur, un mouvement qui ne serait pas à la remorque des mobilisations étudiantes et qui, tout en travaillant de concert, quand cela est possible, avec les organisations syndicales qui partagent nos positions, assurerait une sorte de veille indépendante et de mobilisation par les idées. C'est pourquoi nous attachons autant d'importance à notre site internet (www.sauvonsluniversite.fr) où se mêlent informations, appels et analyses et dont nous aimerions qu'il devienne un outil disponible en permanence pour toutes celles et tous ceux qui veulent penser une autre réforme. Nous aimerions aussi contribuer à resserrer les liens entre les universitaires et le reste de la société en soulignant combien le type d'université que nous construirons en dira beaucoup sur le type de société que nous voudrions. Nos problèmes et nos inquiétudes ne sont pas corporatistes et conservateurs : ils concernent tous les citoyens.

Nous n'avons toutefois pas nécessairement vocation à persévérer dans notre être si d'autres organisations jouent le rôle et assument les positions que nous avons cru devoir prendre. Pourquoi pas à terme envisager une fusion SLR/SLU? Cela est tout à fait possible mais, pour ce faire, il est nécessaire que la

question universitaire soit intégrée de façon plus approfondie dans les problématiques de SLR, que les équipes d'accueil (EA) des universités y soient représentées au même titre que les UMR et les laboratoires du CNRS, les lettres et les sciences humaines et sociales autant que les sciences dites dures. Et puis, plus important sans doute, il faudrait, pour que nous nous fondions dans une autre association, que ce qui nous importe par-dessus tout, à savoir les questions de la démocratie et de la collégialité au sein des établissements du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit une vraie priorité à l'égal des problèmes de moyens, de budgets et de postes qui sont certes fondamentaux mais qui ne peuvent constituer le seul horizon de notre action. ■

Entretien
avec **Bertrand Monthubert**,
professeur à l'université
Paul Sabatier Toulouse III,
président de Sauvons
la recherche.

Recherche et universités, sciences exactes et sciences humaines et sociales : des intérêts divergents face à la loi LRU ?

Propos recueillis par François Guedj

Bertrand Monthubert est mathématicien, professeur à l'université Paul Sabatier Toulouse III. Il a pris, en 2006, la succession d'Alain Trautmann à la tête de la présidence de l'association *Sauvons la recherche* (www.sauvonslarecherche.fr), fondée en 2004, pour lutter contre la réduction drastique des postes proposée par François Fillon, alors Ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Bertrand Monthubert a publié un ouvrage avec Pierre-Luc Séguillon, intitulé *10 + 1 questions à Monthubert sur la recherche*, éditions Michalon, 2007.

Pouvez-vous rappeler quels sont les principaux reproches que vous formulez vis-à-vis de la LRU ?

Ils sont nombreux ! En premier lieu, la démarche : alors que la communauté universitaire était volontaire pour élaborer collectivement une réforme de l'enseignement supérieur, le gouvernement a choisi la stratégie du bulldozer. Il a élaboré une loi en vitesse, sans s'appuyer sur une concertation avec l'ensemble de ceux qui sont censés l'appliquer. Résultat : une loi idéologique, mal pensée, ne répondant pas aux enjeux les plus importants des universités, et suscitant un mécontentement fort qui peut conduire à un blocage. Bref, on est passé d'un climat favorable à des évolutions à une situation où les dangers encourus par de nombreuses universités sont tels que beaucoup de gens préféreraient que rien ne bouge : c'est une faute politique.

Après la forme, le fond. La loi LRU, tout d'abord, n'est pas une loi consacrant l'autonomie des universités vis-à-vis du pouvoir politique, mais plutôt l'autonomie des présidents et des conseils d'administration vis-à-vis de leurs collègues, en l'absence de contre-pouvoirs. On a souvent évoqué la référence des universités américaines, mais dans celles-ci les contre-pouvoirs existent. Ici, on n'a même pas de procédure de destitution du président d'université pour le cas où il serait défaillant. La concentration incroyable des pouvoirs entre les mains d'un nombre très réduit de personnes peut conduire à de fortes dérives. D'une manière générale, les reproches qu'on peut faire à cette loi reposent sur le fait qu'elle ouvre des possibilités très fortes d'utilisation malhonnête (copinage, recrutements sans évaluation sérieuse). Naturellement, le pire n'est jamais certain, et heureusement dans la plupart des cas, on peut espérer que ces libertés soient utilisées positivement. Mais le régime instauré se rapproche fortement de celui du despotisme éclairé. Le président a de très nombreux pouvoirs (un « despote », donc), et on tente de nous rassurer en nous disant qu'il n'a évidemment pas intérêt à mal utiliser ces pouvoirs, car après tout il travaille pour le bien de son établissement. En politique, si cette idée a séduit à l'époque des Lumières, cela fait bien longtemps qu'on a tranché pour la démocratie. Dans le cadre universitaire, il en est strictement de même, d'une certaine manière nous sommes en train de créer une université suivant les canons du XVIII^e siècle !

Parmi les critiques, on doit citer la philosophie dans laquelle la loi s'inscrit. D'abord, l'autonomie dont il est question s'apparente surtout à la possibilité d'aller chercher ailleurs l'argent que l'État ne veut pas donner. Cela a suscité de très nombreux débats, très polémiques : quelles seront les conséquences d'une augmentation du financement privé des universités. C'est une question

très importante, je ne la débattrai pas ici car elle l'a beaucoup été. Mais ce débat en cache un autre : de fait, les entreprises, en France, vont-elles réellement donner de l'argent aux universités ? Et si oui, pourquoi le feraient-elles aujourd'hui alors qu'hier déjà elles bénéficiaient de déductions fiscales conséquentes quand elles faisaient des dons aux universités ? Nous ne sommes pas aux États-Unis, la culture est différente. Et rien n'indique que les entreprises vont se mettre à investir dans les universités, sauf peut-être dans quelques filières spécifiques et quelques universités. Mais nous serons très loin de ce dont nous avons besoin pour remettre les universités à flot. On peut, cyniquement, admirer le coup politique : le gouvernement a réussi à masquer la faiblesse de son investissement réel dans le secteur universitaire (rappelons qu'aucune création d'emploi n'est prévue, contrairement aux années précédentes) par un débat dont on peut penser qu'il ne restera que théorique.

Autre aspect de la philosophie gouvernementale, le renforcement de la concurrence entre les universités. L'important serait que quelques universités progressent fortement (ce qui signifie : qu'elles gagnent des places au classement de Shanghai, peu importe ce que cela reflète en réalité), et tant pis pour les autres. Or nous avons un service public à assumer, celui de faire progresser la connaissance dans l'ensemble des secteurs du savoir, et d'offrir une formation de qualité sur tout le territoire. Quoiqu'on dise sur les différences entre les universités, elles offrent toutes une qualité minimale très supérieure à celle qu'on trouve dans les établissements universitaires moyens aux États-Unis. Enfin, la concurrence s'exprime entre les disciplines, celles qui apparaissent les moins rentables, les sciences humaines en particulier, se trouvant en position difficile. Les universitaires n'ont pas oublié les propos de Nicolas Sarkozy pendant la campagne présidentielle. À la question d'un journaliste de 20 minutes (15 avril 2007) : « Si je veux faire littérature ancienne, je devrai financer mes études ? », Nicolas Sarkozy répond : « Vous avez le droit de faire littérature ancienne, mais le contribuable n'a pas forcément à payer vos études de littérature ancienne ».

Ensuite, de nombreuses dispositions précises sont très mauvaises. La première concerne le mode d'élection du CA et du Président, ce qui est d'autant plus grave que ceux-ci ont un pouvoir important. Les législateurs ont eu l'idée qu'il fallait donner au président d'université un pouvoir fort, et se sont appuyés pour cela sur le modèle des scrutins municipaux, où la liste majoritaire emporte la moitié des sièges et le reste est distribué à la proportionnelle. Ils ont juste oublié un « détail », c'est que contrairement à la vie politique, où tous les citoyens sont égaux, et appartiennent donc à un seul collège électoral, les universitaires ne le sont pas... on a ainsi un collège des maîtres de conférences et assimilés

(« rang B »), et un autre pour les professeurs (« rang A »). Du coup, rien ne garantit qu'une liste soit majoritaire dans les deux collèges, on voit à l'occasion des élections universitaires actuelles de nombreuses situations où, avec deux listes en présence, l'une obtient 6 sièges sur 7 en rang A, et l'autre 6 sur 7 en rang B. Égalité parfaite, il reste aux étudiants et BIATOS à trancher... Non seulement c'est mal pensé, mais en plus cela conduit fortement à une bipolarisation qui renforce les clivages.

Autre mauvaise disposition, l'évolution des procédures de recrutement. Alors que le système précédent, celui des commissions de spécialistes, reposait d'une part sur une forte proportion de membres élus par leurs pairs, leur garantissant ainsi une légitimité, et d'autre part sur le fait que c'étaient des spécialistes de la ou des disciplines concernées par le recrutement, le nouveau système des « comités de sélection » tourne le dos à ces deux aspects. Les membres seront tous nommés par le CA sur proposition du président, renforçant ainsi les risques de guérilla entre chapelles concurrentes. Et ils ne devront être des spécialistes que pour la moitié d'entre eux... Ces dispositions ont suscité de très nombreuses protestations, sans succès.

Continuons la liste avec la possibilité de recruter des personnels contractuels sur des fonctions de chercheur, enseignant-chercheur, ou personnel administratif de catégorie A, et ceci sans passer par les formes de recrutement standard, avec évaluation par les pairs. Naturellement, on nous justifie cette mesure par les difficultés – réelles – à recruter des chercheurs de très haut niveau. Mais il y avait d'autres possibilités, en revoyant le fonctionnement des grilles salariales notamment. Or à travers ce nouveau dispositif on ouvre la possibilité de contourner le statut de fonctionnaire.

Comment analysez-vous les évolutions envisagées des statuts d'enseignants et de chercheurs d'une part, de la place et du rôle du CNRS d'autre part ?

Il y a sans doute deux logiques possibles en ce qui concerne les personnels qui s'affrontent. L'une d'entre elles consiste à considérer que ceux-ci constituent une chance, dont il faut essayer de tirer ce qu'il y a de meilleur. Cela ne signifie pas s'aveugler, refuser de voir que certaines personnes font mal leur travail, par exemple. Mais il s'agit d'évaluer le travail qui est fait, et mettre en place les dispositifs permettant que celui-ci s'améliore, quand il y a des problèmes. L'évaluation devrait notamment servir à cela : détecter les laboratoires ou les personnes en difficulté, et leur proposer des évolutions leur permettant une amélioration.

L'autre logique est celle de la sanction : si quelqu'un est en difficulté, alors on va le sanctionner, au risque de le couler définitive-

ment. Et c'est ce qu'on voit de plus en plus : nous aurons bientôt une modulation des services d'enseignement dans les universités, et le risque est très fort qu'une personne qui a des difficultés passagères dans son activité de recherche (ce qui arrive d'ailleurs à peu près à tout le monde à un moment ou un autre de sa carrière) se retrouve avec un service d'enseignement fortement augmenté, ce qui l'éloignera de la recherche. Au final, qu'y gagnera-t-on à part le fait d'avoir moins de gens actifs en recherche ? On ne peut donc qu'accueillir avec beaucoup de craintes les évolutions des statuts. Nous avons déjà vécu l'augmentation à 192 heures d'enseignement à l'université, qui devait être compensée par des décharges pour faire de la recherche. Quand on évoque le fait que les services pourraient être modulés alors qu'il n'y a aucune création d'emploi prévue, cela signifie que cela va surtout consister en une augmentation du service pour de nombreuses personnes qui contribuent aujourd'hui à l'activité de recherche.

Quant au CNRS, nous vivons depuis des années des attaques fortes contre cet organisme qui suscite des passions assez surprenantes... Nicolas Sarkozy a dit explicitement sa volonté de le priver de la capacité à définir sa politique scientifique. Nous vivons depuis son élection des tentatives plus ou moins souterraines de déstabilisation de l'organisme : risque de transfert des personnels chercheurs dans les universités avant l'été, menaces que les laboratoires n'aient plus qu'une tutelle universitaire à l'automne, maintenant découpage de l'INSERM en 8 instituts et projets analogues au CNRS, avec au passage éviction d'une partie des sciences humaines et sociales... La liste est longue ! Ces projets sont dangereux. En premier lieu parce qu'ils sont avant tout idéologiques, et pas réfléchis sur la base d'un dialogue approfondi avec les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur. Tout se passe en coulisses, on ne sait même pas vraiment qui décide. Ensuite, parce que ces projets ne font que déstabiliser des structures qui, si elles ont besoin d'évoluer (et de nombreuses propositions ont été faites en ce sens), restent constitutives des forces de la recherche française. La réunion qui s'est tenue le 4 mars 2008 à Paris, à laquelle 600 directeurs de laboratoires ont participé, a été significative : le souhait général n'était pas le statu quo, mais les directeurs présents ont tenu à réaffirmer de nombreux principes essentiels que le gouvernement doit respecter, ce qu'il ne fait guère.

Pensez-vous que les redéfinitions en cours de la politique scientifique en France constituent une menace en particulier pour les sciences humaines et sociales et les recherches dans ces disciplines ?

Oui, mais il faut être un peu plus précis. Car c'est surtout une partie des SHS qui est en difficulté, pas nécessairement la

totalité, et par ailleurs certains secteurs des sciences « dures » ont à peu près les mêmes difficultés. Ce qui se joue, c'est la focalisation des financements sur les secteurs les plus rentables en apparence. Je me souviens des discours des ministres rencontrés depuis 2004, à chaque fois ils évoquaient leur volonté de concentrer les moyens sur les « thématiques prioritaires », et quand ils s'apercevaient qu'il y avait autour de la table un mathématicien, ils disaient « naturellement les mathématiques sont parties prenantes de l'ensemble de ces thématiques », puis se tournant vers un collègue politiste ils disaient que les SHS avaient tout à fait vocation à contribuer à ces projets thématiques, car il y a toujours un volet humain. C'est une hypocrisie abjecte. Car la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si on peut encore travailler sur des questions autres que la sociologie du rapport humain à l'énergie, l'économie de l'internet ou la révision des règles juridiques rendues nécessaires par l'apparition des nanotechnologies. Bref, peut-on travailler sur des sujets stratégiques pour eux-mêmes, et pas seulement pour leur utilité immédiate ? C'est de moins en moins possible, même si la situation antérieure était elle-même difficile. On peut légitimement se demander si dans les conditions actuelles un Claude Lévy-Strauss ou un Pierre Bourdieu pourraient fonder des écoles de pensée, comme ils ont pu le faire il y a moins d'un demi-siècle.

Comment expliquez-vous la faible mobilisation collective, depuis plusieurs années, des universitaires et des chercheurs ?

Un collègue d'origine anglo-saxonne résumait sans doute très bien une des raisons principales : depuis qu'il est arrivé en France, il trouve que les règles du jeu changent chaque année, ce qui contraste fortement avec la stabilité de la situation qu'il connaissait outre-Atlantique. Le sentiment est très fort que les réformes n'arrêtent jamais, qu'il faut des conditions exceptionnelles pour arriver à en stopper certaines, et encore elles reviennent le plus souvent par la petite porte. Il y a aussi le sentiment que nous ne pesons pas beaucoup, nous ne sommes pas nombreux, nous n'avons pas de moyens d'action aussi importants que d'autres catégories sociales. Cependant, la mobilisation ces dernières années a été très forte : la pétition « Sauvons la recherche » a été signée par 75 000 personnels de la recherche, ce qui est considérable ! Et aujourd'hui encore, 130 000 personnes sont abonnées à notre lettre de diffusion. Il y a donc encore un potentiel de mobilisation, et des événements comme la réunion des directeurs de laboratoires le 4 mars en est le signe.

Les formes dans lesquelles se sont organisées les mobilisations des dernières années (mobilisation

des directeurs des laboratoires, mouvement SLR, état généraux, dualité SLR/Syndicats, en particulier SNESup et SNCS) ont-elles eu l'écho attendu par vous dans les milieux sciences humaines et sociales comme dans les milieux scientifiques? dans quelles mesures et dans quelles limites?

Malheureusement, de nombreux collègues de SHS ont eu le sentiment que ces mobilisations ne les concernaient pas vraiment, ou plus précisément que leurs problématiques spécifiques n'étaient pas réellement prises en compte. Cela tient à de nombreux facteurs, comme la caractérisation initiale du mouvement SLR (mouvement des directeurs de laboratoires de biologie), ou encore le vocabulaire employé (nous avons souvent parlé des « scientifiques », entendant par là tous ceux qui ont une activité scientifique, y compris en SHS évidemment). Une difficulté plus profonde réside dans la manière que nous avons eue de légitimer notre combat. En effet, nous avons beaucoup évoqué le caractère stratégique de l'investissement dans le savoir, pour l'avenir d'un pays, à différents niveaux : économique, social, notamment. Nous avons aussi, je crois, toujours insisté sur l'importance du développement du savoir pour lui-même, indépendamment de ses applications potentielles. Mais naturellement, notamment dans les restitutions médiatiques, l'accent a souvent porté sur les enjeux de la « compétition internationale du savoir », sur l'aspect économique. Et les collègues de SHS ne se sentent généralement pas concernés par ce type de vulgate. Nous devons donc être plus que jamais très vigilants dans les argumentations que nous utilisons pour qu'aucune partie de la recherche ne se sente exclue.

Pensez-vous que la LRU puisse mobiliser les universitaires contre elle? Certains milieux universitaires ne peuvent-ils y trouver « leur compte » au point de ne pas y voir un danger ou un problème majeur? Lesquels?

Il y a relativement peu d'universitaires satisfaits de la LRU, au mieux ils sont fatalistes. Certains ont sans doute la naïveté de penser que cette loi leur permettra, individuellement, de tirer leur épingle du jeu. C'est évidemment une illusion, car si l'environnement s'effondre, on en pâtit nécessairement soi-même. Ce qui va se jouer maintenant, c'est la manière dont la LRU va être mise en place dans les universités. Certaines vont sans doute l'appliquer de façon intelligente, tentant d'éviter les écueils les plus importants. Mais dans de nombreux cas, on peut craindre que les dérives dont nous avons dénoncé les risques se concrétisent, et dans ces cas-là il y aura probablement de forts remous internes. Cela se verra toutefois assez peu, puisque les protestations se feront probablement de façon interne à l'université, alors que la responsabilité première de la situation en reviendra au ministère...

Peut-on parler d'un éclatement du milieu qui serait susceptible de se retrouver également dans les organisations syndicales ? Comment envisagez-vous la mobilisation et le rôle de votre association dans l'année qui vient ?

Il y a sans doute une montée de l'individualisme, une tentation forte de sauver sa peau en allant chercher les contrats qui permettront à son équipe de survivre, sans trop regarder si d'autres équipes plongent, même en étant conscientes de leur qualité. Il y a aussi le risque de divisions entre chercheurs et enseignants-chercheurs, que nous avons pour partie vécue à l'automne lors du mouvement contre la loi LRU. Le gouvernement a fortement alimenté ces divisions, par exemple en donnant aux universitaires l'illusion d'une revanche contre des organismes vécus par certains comme méprisants à leur égard. Le rôle d'une association comme Sauvons la Recherche est d'accueillir en son sein des personnels de toutes catégories, de toutes disciplines, des citoyens non-chercheurs aussi, d'identifier ces stratégies de division, et d'analyser les caractéristiques lourdes des transformations politiques. C'est ce que nous avons fait, par exemple, à l'automne, quand nous avons lancé une pétition où nous expliquions notamment que la loi LRU n'allait pas renforcer les universités contre les organismes, mais était une pièce d'un puzzle dans lequel le ministère voit son rôle fortement renforcé, au détriment aussi bien des universités que des organismes de recherche. Nous devons continuer dans cette voie unificatrice, dans un rôle qui est complémentaire et surtout pas concurrent à celui des organisations syndicales. ■

Entretien avec Jean Fabbri,
Maître de conférence à
l'Université François-
Rabelais (Tours) secrétaire
du SNESup-FSU.

Les analyses du SNESup-FSU

Propos recueillis par François Guedj et Michel Pinault

Pouvez-vous rappeler quels sont les principaux reproches que vous formulez vis-à-vis de la LRU ?

La loi votée cet été durant les vacances universitaires, continue de cristalliser inquiétude et colères. La loi LRU vise l'affaiblissement de la participation des personnels dans les CA (Conseils d'Administrations) des universités, la modification des instances de recrutement des enseignants-chercheurs dans un sens autoritaire et aussi l'inflexion des contenus et des formes d'organisation du cycle « Licence ». Sont aussi en jeu les financements – sources de ceux-ci et hauteur des crédits – ainsi que la carte et les missions des établissements d'enseignement supérieur. Le refus d'entendre les aspirations des étudiants et des personnels est net sur la question de l'emploi. Aucun emploi, pour la première fois depuis plus de 15 ans n'a été créé par le budget 2008 dans l'enseignement supérieur et la recherche, en particulier pas une seule création de postes statutaires pour augmenter la présence pédagogique dans l'accompagnement des nouveaux étudiants ! Le gouvernement oppose aux mobilisations de l'automne (des étudiants et aussi plus qu'on ne l'a dit des enseignants-chercheurs, enseignants et BIATOSS) sa volonté d'aller au plus vite sans aucune concertation dans la mise en œuvre la loi

Pensez-vous que les redéfinitions en cours de la politique scientifique en France constituent une menace en

particulier pour les sciences humaines et sociales et les recherches dans ces disciplines ?

Le renforcement dans toutes les thématiques des activités de recherche est, selon le SNESup et nombre d'acteurs et institutions scientifiques, une priorité. Ce n'est pas le choix du gouvernement qui privilégie une logique de « créneaux » voire de « niches scientifiques ». Sans méconnaître les besoins de coopérations internationales, nous affirmons la nécessité d'investir scientifiquement tous les champs de la connaissance. Est en particulier en jeu actuellement la synergie entre universités et organismes de recherche. Au-delà des organisations syndicales, les acteurs scientifiques, y compris au plus haut niveau de responsabilité, s'interrogent, témoignent de l'attachement aux UMR (Unités Mixtes de Recherche) et font état de propositions collectives. Des centaines de directeurs d'UMR ont co-signé un texte commun. Jean-Marc Gambaudo (Directeur Scientifique Adjoint pour les Mathématiques au CNRS) et François Blanchard (chargé de mission pour les Mathématiques au CNRS) ont diffusé dans la communauté mathématique française (assez fière des complémentarités universités/CNRS) un texte inquiet et interrogatif sur les desseins de ces projets de réformes. En effet la politique conduite, les décisions prises, y compris le refus de créer des emplois, qui pénalise durablement le renouvellement des équipes de recherche, le caractère opaque des missions confiées à François d'Aubert ou à Rémy Schwartz, l'absence de transparence et de prise en compte des avis exprimés par les chercheurs et enseignants-chercheurs, leurs instances représentatives et leurs organisations syndicales, sèment le trouble et affaiblissent notre potentiel de recherche.

Le rôle des UMR est fondamental, en ce qu'elles croisent des finalités et des rythmes de recherche, en ce qu'elles sont aussi connectées aux objectifs de diffusion et de formation. Elles laissent place au temps long de la recherche fondamentale et à des temps balisés par les vagues des contractualisations (4 ans aujourd'hui pour les établissements, 3 pour les projets ANR). De la même façon, l'expertise scientifique, la confrontation prospective des thématiques, l'arbitrage éventuel entre les équipes n'ont de sens – *a minima* – qu'au niveau national. Le rôle des organismes nationaux de recherche et de leurs instances largement élues est bien irremplaçable. La logique avancée par exemple par la CPU de transformer la CPU (ou son bras administratif l'AMUE) en « super agence scientifique » est très dangereuse, elle doit être clairement écartée. Dans le même ordre d'idées, l'absence de représentation élue au sein de l'AERES est tout à fait dommageable pour le dynamisme de la recherche et la crédibilité d'une agence d'évaluation. Comme l'observent les chercheurs et enseignants-chercheurs dans le vaste champ des sciences humaines, ces choix gouvernementaux étouffent un peu plus le temps long de la recherche. La logique des contrats

de court terme, réponses à des appels d'offres d'organismes para publics dans beaucoup de cas, pèse sur la diversité et l'originalité scientifique dans tous les domaines certes, mais plus encore pour les sciences humaines et sociales qui restent dans notre pays particulièrement sous financées.

Comment expliquez-vous la faible mobilisation collective, depuis plusieurs années, des universitaires et des chercheurs issus des sciences sociales (en considération de l'importance de l'action des scientifiques des sciences dures)?

Je ne partage pas cet avis. Dans la mobilisation de 2004, des doctorants de droit, de sciences économiques, de sciences politiques, d'histoire... étaient particulièrement actifs et d'éminents collègues de ces disciplines, Françoise Héritier et bien d'autres y ont joué un rôle remarquable. C'est vrai aussi d'autres générations dans d'autres lieux et dans les prolongements de 2004: Frédéric Savicki, Sophie Pohic, Philippe Enclos... On est loin là, dans les formes, des défilés de blouses blanches autour du Panthéon dans les manifestations parisiennes, mais on ne réduira pas les mobilisations à des effets d'image. Dans la CP-CNU (Conférence Permanente des sections du CNU), qui s'est constituée dans l'impulsion du mouvement de 2004 et des élus du SNESup, les disciplines relevant des sciences humaines et des sciences sociales ont pris toute leur place.

Jusqu'à quel point ces « milieux » deviennent-ils différents les uns des autres, au point, éventuellement, de ne plus relever des mêmes aspirations, des mêmes comportements collectifs, des mêmes mobilisations (syndicales)?

Les récentes mobilisations, les consultations électorales nationales (CTPU, CNU, conseils scientifiques des sections du CoNRS...) des chercheurs ou des enseignants-chercheurs, montrent au contraire, à l'exception des disciplines juridiques et médicales, que les aspirations et les votes des collègues confortent les orientations syndicales du SNESup et du SNCS. Ces comportements électoraux ne varient pas de manière significative (voir le bilan par le ministère des votes au CNU selon les groupes de disciplines). Mais les réalités des conceptions et pratiques de la recherche et de l'enseignement, comme d'ailleurs les modes de publication, la durée moyenne des thèses, l'âge moyen de recrutement comme Maître de Conférences sont effectivement très différents d'une discipline (ou d'un groupe) à l'autre. Cette situation vient de loin et n'est pas spécifique à la France. Si la communauté scientifique doit – et c'est l'une des vocations d'une organisation syndicale comme la nôtre

– obtenir reconnaissance de nos activités, d'égalité de dignité selon les disciplines, obtenir les moyens d'assurer le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, cela ne signifie pas uniformisation. Pour notre part nous sommes très attachés à cette diversité. Les modes d'élaboration des corpus scientifiques, leurs processus de validation critique au sein des communautés disciplinaires n'ont pas à être déterminés et tranchés de l'extérieur, c'est aussi pour ces raisons que le SNESup et une très large majorité d'enseignants-chercheurs contestent les « comités de sélection » prévus par la loi LRU qui minorent les disciplines (au sens du CNU).

Par contre ce qui apparaît est une plus grande difficulté des jeunes collègues à se situer sur l'ensemble des enjeux (recherche, enseignement et tâches collectives) et sur l'échiquier très éclaté des organisations syndicales.

Les formes dans lesquelles se sont organisées les mobilisations des dernières années (mobilisation des directeurs des laboratoires, mouvement SLR, états généraux, dualité SLR/Syndicats, en particulier SNESup et SNCS) ont-elles eu l'écho attendu par vous dans les milieux sciences humaines et sociales ? dans quelles limites ?

Les interventions collectives pour résister et défendre l'enseignement supérieur et la recherche publics face à ce gouvernement (comme face aux précédents) ont connu plusieurs phases. Sans remonter au fort mouvement lié à la pétition « sauvons la recherche » qui a desserré un temps l'asphyxie budgétaire des laboratoires, celle de l'été, avec les votes de motions (dans plus de la moitié des Conseils d'Administration ou Congrès d'universités), le début d'une campagne d'opinion, la conférence de presse du 23 juillet réunissant plus de 35 organisations et associations, les rencontres du SNESup avec les parlementaires et partis de gauche et leurs premiers responsables (M.G. Buffet et F. Hollande) attestent de l'existence et de la diversité des mobilisations. Le premier trimestre universitaire 2007/2008 a trouvé sur la route du gouvernement, des mobilisations étudiantes importantes mais assez vite fragmentées dans leurs objectifs et leurs modalités d'action. Identifié par les universitaires et le pouvoir comme des adversaires résolu du démantèlement du supérieur public, en capacité d'informer les personnels, de rassembler les forces et volontés de résistance, le mouvement syndical de l'enseignement supérieur, s'il a fait assez largement partager ses analyses et ses propositions, n'a pas encore réussi à mettre en mouvement la majorité des personnels. La participation des salariés du supérieur aux grèves et manifestations est restée minoritaire et, assez souvent, déconnectée des

mobilisations étudiantes. La quasi-totalité des universités, des témoignages nombreux l'attestent, a toutefois été dynamisée par un rajeunissement et une féminisation des acteurs de ces mobilisations. Les universités de Lettres et Sciences Humaines et les sites universitaires liés ont été les plus fortement engagés dans les grèves et blocages de cet automne. Rennes 2, Lille 3, Paris 3 (Censier), Tours, Pau, Paris 8... illustrent cette situation qui n'est pas due qu'à la composition sociologique du monde étudiant. La conception utilitariste des formations supérieures qu'avance le gouvernement – y compris avec le récent plan licence annoncé par V. Pécresse – dans une vision étroite des dimensions professionnelles accentue à juste titre l'inquiétude partagée des étudiants et des universitaires dans ces secteurs. C'est autour de collègues de Paris 8 que s'est créé le collectif SLU – Sauvons l'Université –, comme était né avec des chercheurs du monde de la biologie, le collectif SLR. Cette émergence de formes singulières, qui se pérennisent pour certaines, d'organisations de réflexions, de propositions et de luttes ne vient pas, selon moi, affaiblir et diviser les ripostes. Les collectifs SLR et plus récemment SLU participent aux réunions locales et nationales des intersyndicales, et co-organisent les initiatives. Certainement le souhait de maîtriser mieux ses engagements personnels, de les focaliser sur ses propres inquiétudes, est à l'origine de ces dispositifs. Ce n'est ni nouveau, ni spécifique à l'enseignement supérieur (pensons aux collectifs RESF, ACLLe-Feu, DAL,...)

Pensez-vous que la LRU puisse mobiliser les universitaires contre elle? Certains milieux universitaires ne peuvent-ils y trouver « leur compte » au point de ne pas y voir un danger ou un problème majeur? Lesquels?

Est en marche dans l'enseignement supérieur et la recherche l'orientation libérale qui consiste à affaiblir les services publics et à nier les besoins d'emplois qualifiés de fonctionnaires. Bien d'autres secteurs de la fonction publique sont frappés : le très large appel à la grève pour le 24 janvier en témoigne. Dans le supérieur, le recours aux précaires et hors statuts divers se développe dans les laboratoires de recherche avec l'accroissement de la part de financement sur contrats liés à l'Agence Nationale de la Recherche. Les jeunes après leur doctorat sont les premiers touchés. Les modalités que la loi veut imposer pour le recrutement des enseignants-chercheurs suscitent, bien au-delà des collègues sensibles aux discours syndicaux, de très importantes inquiétudes. La liquidation organisée par le gouvernement de toutes les instances élues à cette fin (Commissions de spécialistes), sa volonté de nier les dimensions scientifiques propres à chaque discipline, gommées au profit de notions floues de champs disciplinaires... et les pouvoirs exorbitants

attribués aux présidents des universités (nominations des comités de sélection, choix du président de ce comité, droit de veto...) sont toutes des mesures qui mettent en jeu les libertés scientifiques et pédagogiques. En outre la loi prétend organiser l'individualisation absolue des conditions de travail, de service, de statut, de salaire, de primes. C'est à la fois un recul social considérable et une négation des enjeux et pratiques collectifs partagés par les collègues dans les établissements. Les collègues sont sensibles à ces dangers et les mesurent. Qu'ils doutent parfois de la possibilité d'infléchir les orientations gouvernementales est incontestable. Certes, il y a des forces, essentiellement autour du bureau de la CPU, qui militent pour cette loi. Les programmes pour l'enseignement supérieur et la recherche des deux candidats du second tour de la présidentielle de 2007, s'inscrivaient dans la logique des hiérarchies (classement de Shangäi) et dans celle de l'innovation (au sens d'une rapide possibilité de transfert de la recherche vers l'économie). C'est le socle idéologique de la loi LRU, cohérent avec la remise en cause des missions de service public et des statuts de fonctionnaires. L'expression majoritaire de la CPU, celle qui se retrouve dans la loi, tient plus à renforcer la visibilité et l'éventuelle dynamique des établissements qu'en la dynamique des savoirs. Enfin dans une situation, à peine infléchie par le budget 2008, de sous dotation budgétaire de l'enseignement supérieur et de la recherche, des collègues qui estiment leurs thématiques et leurs travaux insuffisamment soutenus, peuvent trouver un réconfort temporaire dans l'idée d'une concentration des moyens financiers, voire des « meilleurs étudiants » sur certaines équipes de recherche et certains cursus: les leurs! Qu'ils trouvent intérêt à une loi qui vise à amplifier la concurrence entre les établissements et les personnes ne surprend pas.

Peut-on parler d'un éclatement du milieu qui serait susceptible de se retrouver également dans votre organisation syndicale? Comment envisagez-vous la mobilisation et le rôle de votre organisation dans l'année qui vient?

Des dizaines de milliers de signatures sont apposées sur les diverses pétitions lancées contre la loi LRU par la quasi-totalité des syndicats et des collectifs SLR, SLU avec lesquels le SNESup construit résistances et mobilisations. Des votes sont organisés dans nombre d'établissements pour exprimer l'exigence d'abrogation de la loi et d'élaboration d'une loi-programme fondée sur les propositions des personnels et de conséquentes créations d'emplois. Nos revendications déposées dans un mémorandum remis au ministère le 6 décembre 2007 rencontrent un réel écho (à lire sur www.snesup.fr). Le 24 janvier nous étions nombreux dans une journée de grève et de forte participation aux mani-

festations pour l'emploi public. D'autres initiatives sont prévues pour février et mars.

Avec de nombreuses autres organisations – y compris de BIATOSS et d'étudiants – et les collectifs SLR et SLU, nous avons organisé le 8 février à Paris un forum des mobilisations et des résistances pour s'opposer à l'inédite entreprise de démantèlement qui, passant par le pacte recherche et la loi LRU, s'accroît dans les intentions affichées par le président de la République à Orsay et par le rapport Attali. Dans les sections du CNU, réunies en février pour les qualifications, les élus SNE-Sup font adopter des motions très largement soutenues pour dénoncer les « comités de sélection », les pouvoirs exorbitants des présidents d'université et de l'AERES.

Simultanément nous appelons les personnels, là où c'est rendu incontournable, à faire entendre dans les nouvelles élections prévues les orientations alternatives que porte le SNESup.

Dans la quasi-totalité des 85 universités, d'après débats dans et autour des actuels Conseils d'Administrations des établissements ont porté sur les évolutions statutaires requises par la loi LRU. S'est exprimée partout la contestation de la loi. Au-delà des discussions et votes sur la taille et la composition réduite du CA – un grand nombre pour l'effectif « maximal » à 29 ou 30 – se jouent à la fois le rapport à la dimension nationale de la bataille contre la loi, pour sa mise en échec, et à des enjeux de démocratie effective dans l'établissement, à des contre-pouvoirs face au président, aux libertés scientifiques. Ces questions partagent les collègues sur les aspects tactiques... d'autant que les instances issues des élections à venir auront tout loisir de modifier ces statuts (ce qui était difficile avec la loi de 1984 devient simplissime avec le nouveau texte, puisque le CA est l'image faussée du pluralisme, par l'effet majoritaire dans les deux collèges des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, et par l'abaissement du quorum requis pour l'adoption des évolutions statutaires)

Les luttes récentes confortent notre vision d'un syndicalisme profondément ancré dans nos pratiques professionnelles de recherche et de formation. Notre syndicat qui a beaucoup renouvelé ses modes de communication (web, mensuel « le snesup », et sa revue publiée avec le SNCS *Vie de la Recherche Scientifique*), accueille un nombre croissant de collègues qui tiennent à assumer pleinement les dimensions individuelles et collectives de leur rôle intellectuel. Avec le SNCS avec lequel nous présentons des candidats dans les sections du Comité National, nous voulons faire du scrutin « recherche » du CoNRS au printemps, une nouvelle expression de la colère et des propositions fédérées et cohérentes des universitaires et chercheurs de toutes les disciplines.

**Quels sont, aujourd'hui, les évolutions, les clivages qui peuvent désormais empêcher de penser le monde universitaire et de la recherche comme un « tout » ?
À quelles conditions, au contraire, est-il possible de rassembler largement en faveur d'une autre politique universitaire et de recherche ?**

Les orientations gouvernementales vont au plus vite dans la désolidarisation des établissements et des personnels. Est explicitement annoncé par le commissaire européen en charge des questions scientifiques, le souhait de voir seulement deux ou trois universités françaises participer à « la course internationale de la connaissance ». De leur côté, J. Attali, explicitement, et les services du ministère avec la carte des PRES visent tout au plus une dizaine d'universités concernées par la totalité des cursus universitaires organisés dans le LMD. C'est une amplification aberrante de la situation très singulière que connaît déjà notre pays avec dualisme dans les formations post-bac entre les filières « prépa-Écoles » et les filières universitaires. Un tel éclatement du monde universitaire et de la recherche serait une catastrophe. Étouffement des novations, conformisme scientifique et, du côté enseignement, hyper sélection des étudiants, orientations forcées vers les filières courtes, seraient d'effet immédiat. Selon nous les défis du XXI^{ème} siècle appellent élargissement de l'accès et de la réussite dans les études longues et des investissements considérables dans la recherche. Les formations doivent être reconnues en qualifications, compétences et salaires... et les politiques économiques mises en œuvre s'appuyer sur ce potentiel. Dissocier les orientations universitaires des autres choix n'est pas possible. C'est aussi ce qui donne force à notre conviction qu'il est possible de rassembler à la fois la communauté universitaire et de la recherche et bien au-delà pour mettre en échec la loi LRU. ■

Par Paolo Giovannini,
Université de Florence.

L'université italienne dans la dernière décennie des réformes européennes

Traduit de l'italien par François Guedj

La dernière décennie a connu diverses tentatives de réforme de l'université italienne, sous la pression répétée des instances européennes, concernant le problème de la formation. Cette pression a été d'autant plus forte qu'il devenait impossible d'ajourner le processus d'harmonisation des systèmes universitaires nationaux.

L'Europe a ainsi joué un rôle de premier plan dans la formulation de politiques de réforme, ce dont atteste la relative continuité technique entre les différentes mesures adoptées alternativement sous des gouvernements (et des ministres) de centre-gauche et de centre-droit (Berlinguer 1997-99, Moratti 2004 ou encore Mussi 2006-2007).

Ces réformes ont cherché à répondre aux nouvelles exigences d'une société et d'une économie européenne ouverte et toujours plus basée sur la connaissance ; à réorganiser en conséquence le système universitaire italien ; à jeter les bases formelles et substantielles d'une circulation des compétences et des professions en Europe qui ne soit pas trop pénalisante pour les citoyens italiens.

On peut discuter de la crédibilité et du caractère concret de ces objectifs, comme on peut discuter, et cela a été fait, des positions idéologiques qu'ils sous-entendent. Mais ce qui est plus important est de voir comment la classe dirigeante italienne (politiques, bureaucrates, administrateurs et enseignants de l'université) a interprété et actualisé ces indications, et également comment elle a tenté de les rendre vaines ou de les contourner.

Une interprétation réductrice de ce qu'est une « société ouverte de la connaissance »

Qu'il s'agisse de l'esprit du temps ou de la solide tradition économiste de la droite et de la gauche italienne, les mesures adoptées pour l'université ont traduit de manière très réductrice la notion de « société ouverte » comme « ouverte au marché », et celle de la connaissance comme un savoir technologique et scientifique. De réduction en réduction, le marché s'est restreint au monde de l'entreprise (celui des industriels), et les connaissances techniques et scientifiques ont été réduites à celles supposées utiles à ce monde, à ce secteur économique.

Il est cependant trop facile de montrer les faiblesses et les contradictions de ces choix. Engager le pays vers une économie et une société de la connaissance aurait dû comporter – comme cela s'est produit dans de nombreux autres pays – une importante redistribution des ressources publiques et privées en faveur de l'université et de la recherche, ce qui ne s'est nullement produit. Le peu qui a été fait en ce sens a fini par introduire de lourdes distorsions dans le mécanisme de reproduction culturelle et scientifique. Avec une approche inculte et myope - qui a ignoré les logiques du changement et de l'innovation -, les investissements en ressources humaines et matérielles se sont concentrés dans des secteurs et sous-secteurs qui avaient quelques liens mécaniques avec le développement économique et technologique. Ces mesures ont ainsi ultérieurement sacrifié les sciences humaines et sociales qui étaient déjà le parent pauvre de l'université. Mais, plus absurdement encore, elles ont pénalisé des disciplines et des domaines de recherche qui avaient le seul tort de ne pas être des sciences appliquées ou de ne pas avoir d'applications utiles pour l'industrie, la technologie ou le marché. En somme, ces mesures ont fait tout le contraire de ce qu'aurait dû avoir enseigné l'histoire des sciences et des processus d'innovation : à savoir que le nouveau, l'imprévu ou le différent trouvent souvent leur origine dans des champs et des expériences apparemment très éloignés de leurs applications concrètes, dans la philosophie plutôt que dans l'informatique, dans la littérature plutôt que dans l'économie usinière.

Sur le plan de la réorganisation didactique, la myopie des intervenants n'a pas été moins grave. Méconnaissant ou ignorant la délicate relation entre formation et occupation, se sont créés souvent de nulle part des milliers de parcours professionnalisants qui répondaient aux (présument) exigences du marché. C'est en fait à ce qu'on devrait appeler le « monde de l'entreprise » qu'on voulait donner une réponse. C'était oublier cependant que plus de 70 % des licenciés depuis de nombreuses années trouvent du travail dans de

tout autres mondes, assez éloignés et différents de celui de l'entreprise ; que les profils professionnels sont sujets à de continuelles et rapides mutations, qui rendent rapidement obsolètes les formations à courtes vues - comme celles qui ont été proposées dans le cadre des récentes réformes. C'était oublier autrement dit que l'université a depuis toujours - et c'est une qualité qu'elle continue à avoir - une finalité indépendante d'une quelconque logique de marché : celle de promouvoir entre ses murs le libre développement scientifique et culturel de qui se tourne vers elle.

La difficile mise en œuvre de la réorganisation du système universitaire italien.

Réfléchir sur la manière dont le processus de réorganisation du système universitaire a été mis en œuvre, est également très instructif. Se référant pour une bonne part au modèle anglais, l'université italienne se structure sur plusieurs niveaux, donnant vie à cette architecture didactique nommée 3 + 2. Des modules et des crédits ont été introduits, des stages ont été rendus obligatoires, tout comme l'acquisition de compétences informatiques et linguistiques, etc. Tout ceci avait pour but d'accélérer les parcours universitaires, d'augmenter le nombre d'étudiants et de licenciés (proportionnellement plus bas en Italie que dans d'autres pays européens) et de donner aux études universitaires une dimension plus professionnalisante.

En réalité, et malgré l'engagement déterminé d'une partie (cependant minoritaire) du corps académique en faveur de la réforme, nombre de ces objectifs n'ont pas été atteints. On ne retiendra ici que les faillites les plus significatives et les raisons les plus éloquentes. Le premier cycle des études universitaires devait donner aux licenciés un débouché direct et rapide sur le marché du travail. Conçu comme une formation courte débouchant sur un diplôme de fin d'étude professionnalisant, il s'est transformé en une expérience de formation de base, propédeutique aux cours de second cycle (par lesquels transitent désormais la majorité des licenciés) et de là aux cours de masters et aux doctorats. Une réforme née pour abrégier la durée des études universitaires (de 4 à 3 années, dans la majorité des facultés) finit ainsi par produire un allongement du parcours de formation (de 4 à 5 années).

Les responsabilités sont nombreuses, mais les plus importantes semblent être celles de l'institution académique elle-même. L'impérieuse nécessité, conséquence de la réforme, de réorganiser les études, les enseignements, les programmes d'examens, les méthodologies didactiques, etc., s'est heurtée à la résistance de la majeure partie du

corps des enseignants, qui a vécu comme une attaque contre sa liberté d'enseigner toute tentative de coordination didactique. Il a considéré comme une outrageuse amputation toute redéfinition de ses propres espaces didactiques et il continue à penser opiniâtrement qu'au centre du processus de formation se trouve et doit se trouver le professeur (soi-même si possible !) et non l'étudiant. Dans un grand nombre d'universités, on ne tente même pas d'affronter ces résistances. Mais, dans celles où la tentative est faite, les instruments de coordination, de contrôle et de direction des autorités académiques sont faibles ou nuls, et ainsi peu efficaces. C'est – soit dit entre parenthèses – une des nombreuses contradictions du processus d'autonomie qui a concerné les universités à partir de la fin des années 1980 : là où leurs responsabilités ont augmenté, cela n'a pas correspondu – ou seulement dans une mesure très relative – à une adaptation des instruments de gestion, de direction et de pouvoir (pour ne pas parler des questions financières) à la disposition des dirigeants académiques.

Les autres responsabilités, parfois très lourdes, ne manquent pas. Les classes politique et bureaucratique, soit par inefficacité traditionnelle, soit du fait des pressions qu'elles subissent et qu'elles ne parviennent pas à repousser, n'accompagnent pas les réformes des mesures nécessaires pour les faire fonctionner. Seul le ministre Bassanini a essayé, non sans timidité, par un décret d'égalisation formelle et substantielle permettant le passage de la vieille licence en quatre ans à la nouvelle en trois ans¹. Mais son application a rencontré mille résistances et a dû affronter de nombreuses défaillances. Parmi de multiples raisons, il fallut compter avec la forte opposition des corporations les plus puissantes, qui virent dans la réforme une menace pour leur capacité de contrôle et de manipulation du marché du travail professionnel. Le conservatisme tenace de la classe académique a certainement aussi joué un rôle, continuant - avec détermination et un certain provincialisme - à disqualifier toute stratégie de réorganisation didactique, retenant contre elle, un peu banalement, que la réduction quantitative de la durée des études entraînait nécessairement une chute de leur qualité. Ce n'est pas un hasard si les facultés les plus puissantes (et aussi les plus conservatrices) comme Médecine et Droit sont celles qui, les premières et avec succès, ont ouvert la voie des exceptions à la réforme, exceptions qui finirent ensuite par devenir la règle.

L'anomalie italienne continue donc en grande partie à perdurer. Quelques améliorations sont enregistrées sur les aspects quantitatifs : augmentation (bien que faible) de la « production » de licenciés ; réduction (mais pas autant qu'attendu et dans les limites évoquées) des durées nécessaires à la conclusion du parcours d'étude. Désor-

1 Franco Bassanini, juriste et plusieurs fois ministre des gouvernements de centre-gauche, a été le promoteur de politiques de réforme administrative, de décentralisation et d'autonomie institutionnelle.

mais celui-ci comprend également le second cycle pour une majorité des étudiants. Mais, sur d'autres aspects, les problèmes de toujours continuent à se faire sentir, tandis que d'autres, nouveaux, s'y ajoutent. La mise en avant de la haute formation a pour conséquence directe de favoriser un processus de transformation en lycée de l'université, du moins de son premier cycle. L'énorme expansion de l'activité didactique contribue à une telle évolution. Elle résulte pour partie d'indications et de prescriptions ministérielles peu réfléchies. Mais elle doit surtout beaucoup au corps académique, qui multiplie à l'excès les cours, les enseignements et les espaces didactiques, à la recherche désespérée de nouveaux usagers, et de charges de cours pour soi et pour ses propres cercles. Du côté étudiant, l'expérience universitaire change radicalement : elle est presque entièrement monopolisée par un calendrier noyé de leçons, qui privent d'espaces et de temps précieux pour la libre étude individuelle ou pour les activités culturelles, scientifiques et, pourquoi pas, récréatives, qui enrichissaient traditionnellement les années d'université. Du côté des enseignants, avec peu d'exceptions et de nombreux abandons que nous évoquerons en conclusion, on finit par sacrifier aux engagements didactiques toujours plus nombreux une grande part de l'intérêt et du temps pour la recherche, avec le résultat de détruire l'équilibre historique entre recherche et enseignement qui a caractérisé pendant des siècles l'expérience universitaire.

Des réformes qui ont mieux armé les citoyens italiens dans le contexte d'ouverture européenne ?

Est-ce que cette période de réformes a réussi à rendre moins pénalisante pour les citoyens italiens le processus de circulation des professions en Europe ? Malheureusement elles n'y sont pas parvenues, même si quelques progrès ont été faits². Les désavantages et les faiblesses des licenciés italiens par rapport à ceux de nombreux autres pays européens demeurent, en grande partie, même après les réformes. La connaissance des langues reste incertaine et précaire, alors que les dispositions des réformes recommandaient l'acquisition de compétences linguistiques. Toutefois, de ce point de vue, les responsabilités majeures demeurent celles des études pré-universitaires. Leurs défaillances font peser en effet sur le système universitaire post-secondaire une charge indue, d'enseignement des langues qui devraient déjà être maîtrisées au moment de l'entrée à l'université. L'âge moyen des licenciés italiens reste, pour les raisons évoquées, plus élevé - souvent considérablement - que celui des licenciés des autres pays européens. Le résultat inévitable est leur moins grande

2 Ces progrès ont surtout été réalisés grâce aux vieux programmes communautaires *Socrate et Erasmus*, et non du fait des mesures d'harmonisation européenne du système universitaire italien.

compétitivité sur un marché européen du travail intellectuel, qui peut facilement disposer de compétences équivalentes de personnes plus jeunes – sans compter que les plus âgés sont moins disponibles pour entreprendre des parcours de mobilité territoriale et professionnelle, du fait de l'enracinement social qui accompagne la progression en âge. Enfin, la faible cohérence interne des études universitaires italiennes pèse beaucoup. Elle est certainement due au législateur, mais doit sûrement davantage à la clôture culturelle et au confortable provincialisme de la classe académique. Malgré quelques tentatives d'ouverture, l'orientation didactique des études universitaires reste fortement ancrée dans une tradition nationale qui rend difficilement exportables sur le marché européen les compétences acquises. Les cours tenus en langue anglaise sont ainsi très peu nombreux ; les enseignants étrangers sont peu utilisés ; les initiatives pour donner vie à des enseignements et pour construire des parcours qui regardent vers la société européenne et ses exigences d'aujourd'hui et de demain – plutôt que vers le cadre national traditionnel – sont isolées et souvent boycottées.

Ainsi, avec quelques exceptions surtout dues à des initiatives et des motivations privées - et non du fait des stratégies publiques -, la mobilité des compétences et des professions en Europe reste un objectif en grande partie irréalisable : les chances pour les licenciés de trouver un emploi restent limités à l'étroitesse quantitative et qualitative de marchés du travail locaux ou, au maximum, nationaux. Le licencié italien continue à graviter principalement dans les territoires restreints de sa résidence ou, dans le meilleur des cas, du lieu de sa formation. Les initiatives de réforme n'ont pas eu raison des résistances et des conservatismes académiques et n'ont finalement pas réussi en mettre mouvement ce processus de mobilité.

En guise de conclusion – même s'il s'agit d'une conclusion provisoire – quel bilan pouvons nous tirer de ces différentes réformes ? Indiscutablement, la série d'interventions législatives et réglementaires qui ont touché l'université italienne dans les dernières années a eu au moins le mérite de rompre avec l'immobilisme qui l'a caractérisée pendant de si longues décennies. La classe politique avait su dépasser par son inertie les dures années de la contestation étudiante, en 1968 comme en 1977³. À part une mesure de démocratisation formelle de l'accès à l'université en 1969 – mesure qui devait avoir un caractère provisoire mais qui ne fut suivie d'aucune action sérieuse de réforme – rien n'a été fait jusque dans les années 1990. Pourtant les exemples ne manquaient pas en Europe de réponses immédiates et radicales aux problèmes posés par les révoltes étudiantes, en premier lieu celle des étudiants

3 En Italie, comme dans le reste du monde industriel, la crise des systèmes de formation est radicale et profonde, en 1968. Les mouvements étudiants universitaires sont très forts et enracinés et, pendant les années 1970, ont la capacité d'aborder aussi les questions de l'école secondaire. En 1977, il y a en Italie un retour de flamme de la révolte étudiante (surtout universitaire) qui s'inscrit dans le contexte de mouvements de masse marqués par une violence cette fois plus réelle que symbolique et non comparable avec celle de fin de la décennie précédente.

4 Cette réforme a donné plus d'autonomie aux universités et fractionné celles-ci en créant les UER (Unités d'enseignement et de recherche). Par ailleurs, elle a modifié la structure des examens en remplaçant les lourds certificats par des unités de valeurs et que les étudiants pouvaient additionner – donnant ainsi plus de souplesse pour l'acquisition des diplômes.

français (qui entraîne la réforme Edgard Faure de 1968⁴). En Italie, jusque dans les années 1990, ce qui a été fait n'a pu l'être que sous la pression européenne. La situation n'a pas beaucoup changé non plus ces dernières années. Les ressources publiques et privées investies dans l'université et dans la recherche sont restées à des niveaux ridiculement faibles, situant l'Italie dans les derniers rangs parmi les pays européens (et du monde). Les programmes électoraux et les manifestes politiques continuent à privilégier les investissements et les plans d'aide pour l'économie (industrielle), pour les entreprises (moyennes et grandes), pour l'armée, pour les familles, etc. Ils ne se rappellent qu'en fin de liste de l'importance des exigences de l'université et de la recherche pour les oublier ensuite rapidement dans les actions gouvernementales. C'est pour ces domaines qu'a été inventée l'hypocrite formule des réformes à « coûts constants ». On autonomise (partiellement) les universités les laissant cependant pourrir par manque de fonds ; on intensifie l'ouverture aux études universitaires mais sans prévoir de plans ou de mesures conséquentes dans l'organisation et dans le fonctionnement de l'université.

Pour les raisons déjà évoquées, les années de réformes finissent ainsi par être années de chaos, non géré par le centre et non gérable par les universités. Les dernières dispositions prises par le ministre Mussi n'affrontent pas davantage les problèmes de fond se limitant à rétablir – avec un nouvel esprit centralisateur – des conditions d'organisation et de fonctionnement des études universitaires qui, pour une bonne part, reviennent à l'ancien mode : encadrement des cours selon des critères définis nationalement ; réduction du nombre des examens par cours (ce qui constitue un retour aux niveaux et aux modalités d'avant les réformes), introduction de fortes rigidités dans les plans d'étude, avec la quasi complète abolition des critères de flexibilité, rendant ainsi vains en fait les espaces d'actions individuelles et de choix autonome du parcours de formation de la part des étudiants⁵.

Ainsi les mécanismes sociaux qui, traditionnellement, agissent dans l'université italienne continuent tranquillement à opérer. L'université d'élite, avec ses privilégiés et ses distorsions, a survécu et survit pratiquement dans ce qui, depuis un demi-siècle, devait être une université de masse. Le choix des parcours de formation, comme les abandons et les réussites dans les études, continuent à porter le signe de l'appartenance sociale et de classe avec, en conséquence un énorme gâchis de ressources humaines et financières. Personne, comme cela s'est fait au contraire depuis longtemps dans d'autres pays, n'a voulu affronter sérieusement le problème de la qualité et du sens de la demande sociale d'instruction supérieure. Depuis de nombreuses

5 Le ministre Mussi (centre-gauche) a poursuivi la rationalisation centraliste de la ministre Moratti (centre-droit) concernant le statut juridique des professeurs et la classification des secteurs scientifique - disciplinaires d'encadrement des étudiants.

décennies, une part presque majoritaire de la population étudiante se presse dans les salles universitaires principalement pour répondre à un besoin conscient et inconscient de formation culturelle générale plus que pour une véritable et spécifique professionnalisation : les étudiants se tournant soit vers les facultés de lettres, soit vers celles de sociologie, plus récemment vers les facultés de psychologie et surtout de sciences de la communication. Alors qu'ailleurs on répond à ces mêmes problèmes en prévoyant des structures de formation ad hoc (depuis les universités ouvertes jusqu'aux cours à distance), en Italie on laisse une université non réformée faire face à des demandes aussi diverses. En conséquence, les lieux et le temps de l'apprentissage avancé et de la professionnalisation se sont déplacés hors du système universitaire, alors que nombre d'universités étaient entraînées dans une didactique de masse étendue, dont se sortent presque seulement ceux qui ont à leur disposition les instruments culturels et sociaux pour y survivre. Démocratisation et égalitarisme sont restés des mots vides de sens et, surtout, fondamentalement hypocrites et manipulateurs. Si quelques tentatives pour dominer la situation ont existé, elles ont également opéré suivant des logiques sociales et de pouvoir. Du déséquilibre inquiétant qui en est résulté entre recherche et enseignement, on tente de sortir de différentes manières, quasiment toujours du fait d'initiatives privées ou de groupes de pouvoir plus ou moins légitimes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université. Au niveau individuel s'aggrave le désintérêt et la désaffection pour les formations supérieures et la recherche (comme le démontre la baisse du nombre des doctorants), et l'hémorragie des cerveaux vers l'étranger continue. Au niveau national, on assiste à un processus de privatisation rampante (avec la création de nouvelles universités ou instituts à capitaux privés dominants) et une évolution de type « Instituts » dans les universités traditionnelles vers des centres d'excellence nouveaux et toujours plus nombreux (que ce soit dans le domaine de la recherche ou dans celui de l'enseignement) dans un mouvement de « sauve qui peut » général qui, inévitablement, voit primer les groupes les plus puissants ou les mieux liés au pouvoir économique et politique.

Si, dans les années à venir, ces tendances perdurent et se consolident, tout engagement de réforme de l'université publique débouchera sur une faillite complète. Il restera seulement l'espérance que le poids politique et institutionnel croissant de l'Europe – une Europe qui veut et qui doit être aujourd'hui, et surtout dans l'avenir, une société ouverte et fondée sur la connaissance – emporte sur l'étroitesse et le provincialisme des classes dirigeantes (politiques, économiques et académiques) de notre pays. ■